

La Vie Aubinoise

Bulletin municipal janvier 2021



Sommaire

■ Mot du Maire	3
■ État-Civil	4
■ Vie municipale	5
■ Intercommunalité	28
■ Urbanisme	33
■ Vie locale.....	34
■ Infos diverses	39
■ Vie scolaire	42
■ Associations	44

À vos agendas

Cette rubrique est vide en raison de la pandémie de la COVID 19.

Photos pages de couverture :

1^{ère} de couv. : le Bourg de Saint-Aubin-des-Châteaux vu du ciel

4^{ème} de couv. : la fresque de l'Escapade



Bulletin municipal édité en 830 exemplaires
sur papier éco-géré
Directeur de la publication : Daniel RABU
Conception et Impression : Imprimerie Castelbriantaise

La Mairie

2, place de l'Eglise
44110 Saint-Aubin-des-Châteaux
Tél. 02 40 28 47 13 - Fax : 02 40 28 42 24
Mail : mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site internet : www.saint-aubin-des-chateaux.fr

Ouverture du secrétariat

Lundi et vendredi
(8h30-12h30 et 14h-18h) ;
Mardi, mercredi et jeudi
(8h30-12h30)



Nous nous souviendrons tous de l'année 2020.

Nous avons vu nos vies quoti-

diennes et professionnelles bouleversées par l'apparition de la Covid. En quelques semaines notre système de santé fut mis à rude épreuve mais a su se mobiliser à travers son personnel au prix d'efforts qui méritent notre respect.

Cette situation inédite que nous vivons actuellement nous fait prendre conscience de ce qu'est concrètement la liberté.

Liberté de se déplacer, liberté d'échanger en toute décontraction lors de nos déplacements, liberté de rencontrer amis, famille et de partager du bon temps ensemble. Tous ces moments simples sont devenus momentanément et brutalement interdits.

La responsable de ce droit acquis aux prix de luttes acharnées voire sanglantes dont nous sommes déçus aujourd'hui, ne s'appelle pas guerre, politique ou justice, mais seulement et malheureusement la Covid 19.

En ce début d'année 2021, face à l'imprévisibilité de cette pandémie, soyons collectivement respectueux des consignes afin que cette période de crise soit la moins longue possible.

Le 15 mars dernier se sont déroulées les élections municipales. Je veux à nouveau saluer le travail des élus sortants. Malgré l'enjeu, la participation fut assez faible. Le contexte sanitaire et le manque de suspense en sont peut-être la raison. La distribution d'un tract anonyme, durant les jours précédant le scrutin, cherchant plutôt la polémique, n'a pas été la démonstration d'un grand courage de la part de ses auteurs. Un engagement électoral doit se fonder pour une durée déterminée et des projets d'intérêt général. C'est en tout cas dans cet état d'esprit que l'équipe récemment élue entend mener sa mission. Je les remercie pour leur engagement. Nous sommes tous de passage dans cette responsabilité. A la fin de ce mandat je prendrai du recul avec mon engagement électif. Restent donc 5 ans aux futurs candidats pour se préparer.

Pour un maire, le Directeur Général des Services est un interlocuteur très important, une personne de confiance en charge de bien des responsabilités. Après 39 années de bons et loyaux services à la mairie de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX, notre D.G.S Michel PASSELANDE a fait valoir ses droits à la retraite. Son parcours, très élogieux, témoigne de plusieurs critères qui sont les principes de base du fonctionnaire territorial : la volonté, la discrétion, l'honnêteté et l'attachement porté au service public, au service de la commune, au service de la population de notre village. Je veux dire ici toute l'estime qui est la

Le mot du Maire

mienne, ma reconnaissance pour le travail accompli à mes côtés comme à ceux de mes prédécesseurs.

Au nom de la commune, Michel je te souhaite une longue et belle retraite !

Madame Laurence GAUTIER a pris la succession de Michel. Laurence a une expérience d'une vingtaine d'années comme D.G.S dans des communes de taille similaire. Elle aura entre autres missions de régénérer les services communaux existants.

Malgré le contexte sanitaire, les élus se retrouvent assiduellement et régulièrement. En plus de régler les affaires courantes, quelques projets en discussions depuis un certain temps ont été validés et lancés.

Les travaux programmés pour 2021 sont :

- l'installation d'un dégrilleur compacteur automatique à la station d'épuration,
- La finition des travaux d'aménagement des abords de l'espace CASTELLA pour les rendre plus accueillants pour le public et plus adaptés pour les utilisateurs,
- la validation du P.L.U. en cours d'instruction et dans la foulée l'élaboration des permis et plan d'aménagement de la zone de Mauny. Ce dossier a pris du retard car les services de l'État, par la voix de la DDTM, se montrent de plus en plus réticents à la création de nouvelles zones constructibles, même en périphérie de l'agglomération. Les motivations que nous leur avons transmises en réponse à leurs observations ont permis de lever une première désapprobation de leur part. Affaire à suivre...,
- la construction de vestiaires au terrain des sports et la réhabilitation des anciens vestiaires qui ont fêté leurs cinquante ans il y a quelques temps déjà. Les travaux doivent débuter au printemps,
- l'aménagement de la rue de la Vigne avec la réfection des réseaux Eaux Usées et Pluviales, le reprofilage de la bande de roulement afin de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les autres usagers de cette rue et l'effacement des réseaux électrique et téléphonique. Les travaux seront réalisés sur 2 années et le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de 650 000 €.

« Commune plaisante recherche médecin de toute urgence »! Ce genre d'annonce qui apparaît fréquemment dans les revues médicales est en parfaite adéquation avec notre situation puisque le docteur Pascal GODDE va quitter SAINT-AUBIN au cours du printemps. L'ouest Castelbriantais (de ST-VINCENT-DES-LANDES à FERCÉ) qui compte 9 500 habitants n'aura plus que 2 médecins généralistes de plus de 60 ans... et nos voisins sont sensiblement dans la même situation. Face à ce problème annoncé, la commune de ST-AUBIN collabore avec l'O.P.A.S.S. depuis quelques années déjà, mais les recherches entreprises par l'association n'ont encore rien apporté de concret. Pour tenter de résoudre cette problématique inquiétante, le concours au plus haut lieu

des instances supra-communales comme au niveau national est attendu.

Nos associations sont pénalisées elles aussi. Elles sont à l'arrêt ou fonctionnent au ralenti. Pour certaines, leurs finances sont mises à mal. Courage à nos associations privées d'activités. Bénévoles, gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles et nombreuses animations lors de jours meilleurs.

Malgré les difficultés du moment, nos services publics restent actifs. Votre mairie est ouverte, tout comme nos écoles qui accueillent les petits Aubinois ainsi que le restaurant scolaire et le périscolaire. Je tiens donc à remercier le personnel enseignant des 2 écoles qui assure l'éducation de nos enfants dans les conditions que l'on connaît, ainsi que notre personnel communal, maillon essentiel entre le service public et nos concitoyens pour le périscolaire, la cantine, la mairie.

Les agents municipaux sont de plus en plus souvent mis à contribution pour ramasser les dépôts sauvages de déchets afin de limiter d'autres apports tout en précisant que leur fonction première n'est pas de collecter des déchets sauvages appartenant à des personnes irresponsables et irrespectueuses mais plutôt de prendre soin de l'environnement des administrés respectueux de la vie locale.

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre ville ? Ramassez ses croquettes ! Un geste simple et votre chien ne gênera plus les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté en ville. Il en est de même pour les aboiements répétés et intempestifs.

Les moyens de communication numérique actuels ne sont pas forcément accessibles par tous. Une formation gratuite pour une prise en main de la tablette numérique sera proposée gracieusement aux personnes qui le souhaitent au cours de l'automne de cette année par l'Association Santé Educative Prévention et Territoire. Les conditions d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

Depuis le printemps dernier, on se rend bien compte que le moral de certaines personnes n'est pas bon. Beaucoup sont aigries. D'autres n'arrivent plus à s'entendre ou oublient les règles de vie en collectivité. C'est maintenant qu'il va falloir se serrer les coudes. Il va falloir être prudent, tolérant, mais surtout et ce sera mon maître mot de ce début d'année bienveillant.

Je veux partager avec vous tous, mes espoirs d'une année 2021 enthousiaste, que nous restions en bonne santé et retrouvions nos libertés.

Bonne année.

Daniel RABU, Maire



État Civil



Naissances

Mila ROBIN	11 rue des Charmilles	09/01/2020	CHATEAUBRIANT
Léna NOYAL	La Gautronnais	13/03/2020	CHATEAUBRIANT
Arthur FOURREAU	Le Bois Clos	12/04/2020	NANTES
Keny GIRAULT LECLAIR	La Noë	07/05/2020	Saint-Aubin-des-Châteaux
Emy AMPROUX	Le Brulais	08/05/2020	CHATEAUBRIANT
Camille LEROY	200 La Chapelle	06/07/2020	CHATEAUBRIANT
Aaron VOLTEAU	La Ferrière	14/07/2020	CHATEAUBRIANT
Julian COAT	20 rue des Acacias	25/08/2020	CHATEAUBRIANT
Jules LECOMTE	L'Ouvrinais	08/09/2020	CHATEAUBRIANT
Léane RABU	La Févrais	17/09/2020	CHATEAUBRIANT
Gabriel VIAU	Nicord	21/10/2020	CHATEAUBRIANT
Axel PINEL	23 rue du Bois Vert	14/11/2020	CHATEAUBRIANT
Romy SIMONEAU	15 rue des Genêts	01/12/2020	CHATEAUBRIANT

Mariage

Romain BRARD et Emilie LAURIER - Nicord - 17/10/2020

Nota : 22 naissances ont été enregistrées en 2020. Toutefois, seules sont reportées ici celles dont les parents ont expressément donné l'autorisation d'en faire mention

Décès - entre le 15 décembre 2019 et le 16 décembre 2020

Décès de personnes décédées ou domiciliées à Saint-Aubin-des-Châteaux

19/12/2019	LORAND née JANS Georgette	75	5 rue de la Vigne
20/01/2020	BRACHET Gilbert	61	La Tardivais
01/02/2020	DOLESCHAL Franz	87	St Georges
19/04/2020	MÉNARD née TRILLARD Georgette	88	4 rue Abbé Deniau
18/06/2020	BOUCHERIE née BARRAT Marguerite	88	8 rue des Châteaux
26/07/2020	BLON Fabrice	43	La Gastinelais
08/08/2020	NAVINEL Joseph	80	Le Bois des Haies
05/09/2020	POULAIN Armand	88	20 rue de la Vigne
26/11/2020	BEZARD Anne-Marie	57	13 rue de la Gaudinai

Décès de personnes nées à Saint-Aubin-des-Châteaux, mais n'y résidant plus

Date décès	NOM - Prénom	Lieu décès	âge	Lieu naissance
07/01/2020	BOUCHET Marcel	Nantes	85	au bourg
17/01/2020	GERARD née BOUCHET Paulette	Nantes	87	La Tardivais
07/02/2020	ROUSSEL née CHOUIN Madeleine	Le Chesnay 78	96	La Frangeulais
10/02/2020	PROVOST Paul	Châteaubriant	96	La Morinais
18/02/2020	POULAIN Robert	Nantes	84	Les Grées
23/02/2020	MONNIER née CHOUIN Marie	Nantes	95	La Goudais
13/04/2020	PESLERBE Emile	Châteaubriant	88	Le Bois des Haies
18/04/2020	PIAUT Jean Paul	Châteaubriant	72	La Petite Souchais
18/04/2020	BOUCHÉ Joël	Ombree d'Anjou - Pouancé 49	71	La Chapelle
01/05/2020	TRILLARD Albert	Châteaubriant	82	La Cour Gautron
08/05/2020	ROUL née BOUCHERIE Gilberte	Châteaubriant	89	La Morinais
20/05/2020	CLERGEAU née DERVAL Ginette	Châteaubriant	84	Le Perray
24/07/2020	MOREAU née HAREL Hélène	Châteaubriant	90	La Courbetière
04/08/2020	MASSON née ROBIN Berthe	Châteaubriant	91	La Gautronnais
14/08/2020	GIRAULT née BARBIER Madeleine	Châteaubriant	97	La Chapelle
18/09/2020	GOUJON Fernand	Châteaubriant	76	Le Sauzais
21/10/2020	HOUSSAIS née BOUCHERIE Germaine	Angers	93	La Morinais
23/10/2020	MASSON Jean	Saint-Herblain	88	La Morinais
17/11/2020	BRÉGER née DUFOURD Marie	Joué-sur-Erdre	100	La Bourruais

Décès de personnes inhumées à Saint-Aubin-des-Châteaux, n'y étant pas nées et n'y étant pas (ou plus) domiciliées

02/05/2020	BEAUTRAIS née BIZEUL Madeleine	Saint Vincent des Landes	94
09/10/2020	LORAND Pascal	Sion-les-Mines	45

Vie Municipale : le Conseil



Les membres du Conseil municipal à l'issue de la réunion du 25 mai 2020

Les élections municipales du 15 mars 2020

Les électeurs de Saint-Aubin-des-Châteaux étaient appelés aux urnes le dimanche 15 mars 2020 pour procéder à l'élection des membres du Conseil municipal pour la période 2020-2026.

Comme dans les autres communes de France, la participation a été particulièrement faible puisque sur les 1 232 inscrits, seuls, 489 votes ont été enregistrés, représentant un taux de 39,69%. Si l'on décompte les bulletins nuls et blancs au nombre de 94, il ne restait que 395 suffrages exprimés, tous en faveur de la seule liste en présence menée par M. Daniel RABU, maire sortant.

Le Conseil municipal installé le 25 mai 2020

La crise du coronavirus n'a permis l'installation du nouveau conseil municipal que le 25 mai 2020, date de l'élection des Maire et Adjoints.

Monsieur Daniel RABU a été réélu Maire au premier tour de scrutin à bulletin secret par 17 voix et 1 bulletin blanc.

La seule liste d'adjoints présentée, conduite par Monsieur Michel GAUVIN, a été élue selon la même procédure. Elle a également recueilli 17 voix pour 1 bulletin blanc.

Composition du Conseil municipal dans l'ordre du tableau :

3	Maire	*Daniel RABU	2	1 ^{er} adjoint ²	Michel GAUVIN
5	2 ^{ème} adjointe	*Marie-Paule SECHET	6	3 ^{ème} adjoint	Robert GIRAULT
1	4 ^{ème} adjointe	Corinne LE FLEM	4	5 ^{ème} adjoint	Michel BERTRAND
18	Conseiller municipal	Pierrick MENARD	9	Conseillère municipale	Jacqueline PANTECOUTEAU
14	Conseiller municipal	Régis BOUTIN	11	Conseillère municipale	Laureline DOUILLARD
13	Conseiller municipal	Grégory LEHOURS	16	Conseillère municipale	Sandra FORGET
15	Conseiller municipal	Benoît FRABOULET	8	Conseillère municipale	Elodie GODIOT
7	Conseiller municipal	Vincent AUFFRAIS	17	Conseillère municipale	Elise FOUGERE
12	Conseiller municipal	Xavier BRUNET	10	Conseillère municipale	Laura DEPASSE
19	Conseillère municipale	Charlène PLANCHAIS			

*Délégué.e. communal.e. auprès de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vie Municipale : le Conseil

Monsieur le Maire a fait part de son souhait de bénéficier, comme lors des mandats précédents, d'indemnités de fonction inférieures au barème prévu pour les communes situées dans la tranche de population comprise entre 1000 et 3499 habitants, au prorata de la population Aubinoise (1800 habitants).

Le Conseil municipal a accepté unanimement cette proposition et arrêté le taux de l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire à 43,92% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale au lieu du taux maximal fixé à 51,60%.

Comme pour les indemnités du Maire, le Conseil municipal a arrêté le taux de l'indemnité des adjoints au prorata de la population Aubinoise à l'intérieur la tranche 1000 – 3499 habitants.

De plus, afin de ne pas trop alourdir la charge de ces indemnités et tenant compte de la fixation à 5 du nombre d'adjoints contre 4 lors du mandat précédent, il est décidé de répartir entre ces 5 adjoints le montant équivalant à 4 indemnités d'adjoints calculées selon les critères indiqués précédemment. C'est ainsi que le taux retenu pour chacun des 5 adjoints est arrêté, à l'unanimité, à 10,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale au lieu d'un taux maximal de 19,88%.

Il est à noter que l'économie générée par ces réductions de taux, approuvées au préalable par les intéressés, Maire et Adjoints, représente une somme de plus de 146 000 € sur l'ensemble du mandat de 6 ans.

5 commissions municipales constituées

Le Maire est, de droit, président de chaque commission

Commission Administration générale et personnel de ce domaine, Finances, Information

- Mme Marie-Paule SECHET
- M. Michel GAUVIN
- Mme Laureline DOUILLARD
- Mme Sandra FORGET
- Mme Elise FOUGERE
- M. Benoît FRABOULET
- Mme Elodie GODIOT
- M. Pierrick MENARD

Commission Affaires scolaires et périscolaires et personnel de ces domaines

- Mme Corinne LE FLEM
- Mme Marie-Paule SECHET
- Mme Laureline DOUILLARD
- Mme Elodie GODIOT

Commission Environnement – cadre de vie – Urbanisme

- M. Michel BERTRAND
- Mme Corinne LE FLEM
- Mme Laura DEPASSE
- M. Benoît FRABOULET
- Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Commission Bâtiments, Agriculture, Voirie et personnel des services techniques

- M. Michel GAUVIN
- M. Robert GIRAULT
- M. Vincent AUFFRAIS
- M. Régis BOUTIN
- M. Xavier BRUNET
- Mme Elise FOUGERE
- M. Gregory LEHOURS

Commission Vie associative

- M. Robert GIRAULT
- M. Michel BERTRAND
- M. Régis BOUTIN
- M. Greg LEHOURS
- Mme Charlene PLANCHAIS

Le Maire est, de droit, président de chaque commission



Vie Municipale : le Conseil

3 groupes de travail spécifiques ouverts

Groupe de travail révision du Plan Local d'Urbanisme

- M. Michel GAUVIN
- Mme Marie-Paule SECHET
- M. Robert GIRAULT
- Mme Corinne LE FLEM
- M. Michel BERTRAND
- M. Xavier BRUNET
- M. Pierrick MENARD
- *Mme Emilie LEPAROUX

Groupe de travail vestiaires du terrain des sports

- M. Michel GAUVIN
- M. Robert GIRAULT
- M. Michel BERTRAND
- M. Vincent AUFFRAIS
- M. Xavier BRUNET
- M. Grégory LEHOURS
- Mme Charlene PLANCHAIS
- + représentants de l'U.S. Aubinoise

Groupe de travail logements seniors

Membres du Conseil municipal

- Mme Marie-Paule SECHET
- Mme Corinne LE FLEM
- M. Michel BERTRAND
- Mme Elise FOUGERE
- Mme Elodie GODIOT
- Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Membres ne siégeant pas au Conseil municipal

- M. Jacques JOUNEL (1)
- Mme Roselyne MARSAC(1)
- Mme Ghislaine MOREAU(1)
- Mme Brigitte RETIF(1)
- M. Claude RETIF(1)
- M. Michel RIGAUD(1)
- M. Serge BOUCHERIE (2)
- Mme Françoise BOURGES (2)
- Mme Emilie LEPAROUX (2)
- M. Bruno LERAY(2)
- Mme Brigitte NUNGE(2)
- M. Guy TIMONIER(2)
- (1) Amitié Aubinoise - (2) Candidature libre

*Ne siège pas au Conseil municipal

Le Maire préside chaque groupe de travail

Le Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé durant cette mandature de 11 membres : M. le Maire, Président de droit, 5 membres nommés par ce dernier suite à un appel de candidatures et enfin 5 membres élus en son sein par le Conseil municipal. En voici la composition :

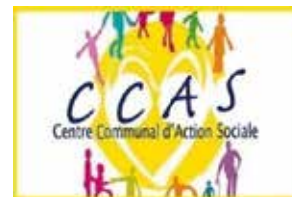
M. Daniel RABU, Maire, Président

Membres du Conseil municipal

- Mme Marie-Paule SÉCHET, Vice-présidente
- M. Michel BERTRAND
- Mme Laura DEPASSE
- M. Robert GIRAULT
- Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Membres nommés par le Maire

- Mme Sandrine HALGAND
- Mme Emilie LEPAROUX
- Mme Brigitte NUNGE
- M. Jean-Michel RINFRAY
- Mme Brigitte TIMONIER



Vie Municipale : le Conseil

Les représentants communaux auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

- Atlantic'Eau (distribution, transport et production d'eau potable)	M. Robert GIRAULT, délégué titulaire au sein du collège électoral Châteaubriant-Derval. M. Michel GAUVIN sera son suppléant. M. Michel GAUVIN siégera à la commission territoriale du Pays de la Mée en qualité de titulaire. M. Robert GIRAULT assurera la suppléance
- SYDELA (Syndicat d'Énergies de Loire-Atlantique)	Représentants au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical Titulaires : M. Michel BERTRAND, M. Robert GIRAULT Suppléants : M. Daniel RABU, M. Grégory LEHOURS

Autres représentations en lien avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

M. Daniel RABU, Maire, et Madame Marie-Paule SECHET, Adjointe, tous les 2 conseillers communautaires, sont désignés respectivement en qualité de commissaire titulaire et commissaire suppléant pour constituer la **Commission Intercommunale des Impôts Directs**.

M. Daniel RABU siégera à la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées** entre les communes et l'intercommunalité.

Mme Marie-Paule SECHET participera aux réunions de la **commission intercommunale pour l'accessibilité**.

Représentations communales diverses

Organismes	Nombre et origine	NOM - Prénom	Désignation complémentaire
Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée	2 membres du Conseil Municipal participant à l'assemblée générale dont 1 siégeant au conseil d'administration	- M. Michel BERTRAND - M. Grégory LEHOURS	qui siégera au Conseil d'administration
Office Intercommunal des Sports Nord Castel	2 membres du Conseil Municipal	- Mme Corinne LE FLEM - M. Régis BOUTIN	Déléguée communale Délégué communal
Association des Saint-Aubin de France de Saint-Aubin des Châteaux	2 membres du Conseil Municipal	- Mme Laureline DOUILLARD - Mme Laura DEPASSE	Déléguée communale Déléguée communale
OGECE de l'Ecole Privée Sainte Laura Montoya pour les réunions traitant du budget	2 membres du Conseil Municipal	- M. Daniel RABU - Mme Marie-Paule SÉCHET	Délégué titulaire Déléguée suppléante
Association pour le Maintien à Domicile sur les secteurs de Derval - Rougé	2 représentants de la Commune	- Mme Corinne LE FLEM - Mme Jacqueline PANTECOUTEAU	Déléguée communale Déléguée communale
Personne en charge des questions de défense	1 membre du Conseil Municipal	- M. Michel GAUVIN	Correspondant local
POLLENIZ (organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal)	1 membre du Conseil Municipal, correspondant local	- Pierrick MENARD	Délégué communal

Vie Municipale : le Conseil

Affaires générales

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a intégré dans ses statuts l'exercice de la compétence facultative «action sociale d'intérêt communautaire».

Le Code Général des Collectivités territoriales dispose que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Dans ce cadre, les locaux communaux utilisés par l'ARCEL (bureau, sanitaires, vestibule et salle de réunion) pour son **espace de vie sociale** ont fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de Communes. Cette dernière se substitue donc à la Commune dans tous ses droits et obligations afférents au propriétaire, à l'exception de la vente du bâtiment.

Ces locaux étant alimentés par des compteurs collectifs (eau, électricité) et par une chaudière centrale, la commune demandera annuellement à la Communauté de Communes le remboursement des frais qu'elle aura engagés à cet effet.

Le classement et les éliminations **d'archives communales** doivent se faire régulièrement pour éviter l'engorgement des espaces de rangement.

Une opération de tri, d'élimination et de classement de l'ensemble des documents communaux a été réalisée par un archiviste en 2013. Depuis cette date, le fonds communal s'est enrichi de nombreux documents et dossiers qui doivent être traités et intégrés au classement.

Il est décidé de faire de nouveau appel à un archiviste du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour une action de maintenance des archives communales.

Le temps d'intervention de l'archiviste a représenté 110 heures pour une dépense s'élevant à 4 620 €.



A la demande de Monsieur le Maire, les services du Département de Loire-Atlantique ont communiqué des informations sur le futur **déploiement de la fibre optique** sur la commune.

Les hameaux les plus proches de Châteaubriant, allant jusqu'à Quiffeu et l'Oiselière, soit moins d'une centaine de logements, devraient pouvoir être raccordés avant 2022. Le reste du territoire communal le sera entre 2022 et 2025.

Le tirage au sort effectué sur la liste électorale a désigné, pour figurer sur la liste des personnes susceptibles de siéger en 2021 en qualité de **juré auprès de la Cour d'Assises** de Loire-Atlantique :

- Madame Annick BOULET,
- Monsieur Olivier LEVILAIN,
- Monsieur Joël SEGALT.



Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la **commission de contrôle des listes électorales** est composée de 5 conseillers municipaux répartis entre la liste majoritaire (3) et la ou les liste(s) minoritaire(s) (2).

Toutefois, cette commission est constituée comme pour les communes de moins de 1 000 habitants lorsqu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, ce qui est le cas pour Saint-Aubin-des-Châteaux, à savoir :

- Un conseiller municipal de la commune (hors maire et adjoints) pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Ont fait acte de candidature pour intégrer la commission de contrôle des listes électorales les 2 conseillers municipaux suivants : Mme Laura DEPASSE en qualité de titulaire et M. Grégory LEHOURS qui assurera sa suppléance.

Les désignations des délégués de l'administration et du tribunal sont en attente.

L'acte de rétrocession, par la société COMECA, des **espaces communs du lotissement CAP OUEST, rue des Acacias et rue des Genêts**, a été signé le 22 juillet 2020, pour l'euro symbolique. La commune est donc officiellement propriétaire des arbres longeant les 2 voies précitées et du terrain d'emprise.

Une demande d'achat partiel de la bande de terrain longeant les lots a été formulée par le futur acquéreur du dernier lot restant à vendre.

Considérant que le réseau public téléphonique passe sur cette emprise, le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur cette demande.

Une rencontre est projetée entre les propriétaires riverains et les commissions « voirie » et « Environnement – cadre de vie » pour échanger sur les modalités d'entretien, voire d'utilisation, de ces espaces.



L'ancienne Communauté de Communes de Derval finançait la collecte et le traitement des ordures ménagères à l'aide de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Celle de Châteaubriant avait institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La commission « gestion des déchets » de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval vient de lancer le processus d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire en y incluant une part incitative.

Le Conseil Municipal décide que le budget communal prendra en charge en totalité les demandes d'intervention de destruction de nid de frelons asiatiques et vote une subvention de 1 000 euros pour Polleniz.





Affaires scolaires et périscolaires



La Communauté de communes Châteaubriant-Derval a fait savoir qu'il lui semble délicat de proposer une augmentation des **tarifs de l'accueil périscolaire** au vu de la crise actuelle qui risque d'affecter financièrement de nombreuses familles. De même, une diminution de ces tarifs ne semble par recommandée compte tenu des charges plus importantes pour répondre notamment aux exigences sanitaires.

Le Conseil municipal, unanimement, suit ces préconisations en reconduisant pour l'année scolaire 2020-2021 les tarifs de l'accueil périscolaire applicables en 2019-2020, à savoir :

Tranches du Quotient Familial	Tarifs horaires
Tranche 1 - moins de 400 €	0,92 €
Tranche 2 - de 400,00 € à 650,00 €	1,04 €
Tranche 3 - de 651,00 € à 950,00 €	1,16 €
Tranche 4 - de 951,00 € à 1 250,00 €	1,24 €
Tranche 5 - plus de 1 250,00 €	1,36 €

Depuis 2019, la Commune de Saint-Aubin-des-Châteaux fournit les **repas de la cantine scolaire de Ruffigné** et lors de certaines périodes du **centre de loisirs de l'ARCEL**.

Le Conseil municipal décide de reconduire en 2020 le prix de repas pratiqué en 2019, soit 3,50 €.

Le **bilan financier de la cantine municipale** pour l'année scolaire 2019-2020 présente un déficit de 38 657,60 € contre 32 121,53 € l'année scolaire précédente.

Ce déficit est en augmentation suite à une baisse du nombre de repas servi (période de confinement).

Il s'élève à 1,89 € par repas contre 1,30 € pour l'année antérieure.

Le Conseil Municipal demande que des éléments de réponse soient apportés concernant le maintien de la dépense d'achat des denrées alimentaires au même niveau que celui de l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal est informé que de nouvelles obligations pèsent sur le service depuis l'entrée en vigueur de la loi Egalim et que la qualité des produits a été revue.

Le bilan financier intègre cette année la fourniture des repas à la commune de Ruffigné sur une année complète.

Un état des heures est également complété mensuellement afin d'avoir une analyse plus fine des dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal mandate la commission Affaires scolaires afin d'engager une réflexion sur la fixation d'un coût d'achat des denrées alimentaires par repas et le coût de revient du repas.

Ce bilan a été présenté aux élus de Ruffigné en fin d'année comme le prévoit la convention signée entre les 2 communes.

Le chef d'établissement de l'école Nazareth - Saint-Joseph de Châteaubriant sollicite une participation financière de la commune pour la scolarisation d'enfants domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux, dans l'un des hameaux proches de Châteaubriant, comme cela se pratique pour les écoles publiques.

Depuis bon nombre d'années en effet, la commune accorde des dérogations automatiques pour la scolarisation, dans une école publique de Châteaubriant, des enfants résidant dans un des lieux-dits suivants, proches de Châteaubriant : la Chesnaie, l'Ouvrains, la Courbetière, la

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur les tarifs **de la restauration scolaire** à la rentrée de septembre 2020.

Le résultat financier de l'exercice 2019-2020 devrait être bien supérieur au déficit 32 015,51 € constaté pour l'année scolaire 2018-2019 en raison de la crise du COVID 19. Néanmoins, le Conseil municipal a jugé que les tarifs en vigueur ont atteint un niveau conséquent. Il a, de ce fait et à l'unanimité, décidé de reconduire à la rentrée de 2020 les tarifs appliqués en 2019-2020 qui sont les suivants :

1. Repas enfant - prix de base pour les élèves domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	4,00 €
2. Repas pour les enfants domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	4,51 €
3. Repas enfant - prix de base pour les élèves n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	4,51 €
4. Repas pour les enfants n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	5,03 €
5. «Panier» - concerne les enfants soumis à un régime alimentaire et apportant leur repas à la cantine, sous réserve de production d'un certificat médical	1,00 €
6. Repas adulte	6,97 €

Vie Municipale : le Conseil

Coquerie, le Bois Clos, le Val Marie, la Culais et la Largère qui ne sont pas desservis par le service de transport scolaire primaire. En contrepartie, une participation communale aux frais de fonctionnement de ces établissements est due à la Ville de Châteaubriant.

Les services préfectoraux interrogés sur ce sujet ont clairement fait savoir que la commune de résidence n'avait aucune obligation financière à l'égard des **élèves Aubinois scolarisés dans l'école privée** de Châteaubriant dès lors qu'ils ne remplissent pas les conditions dérogatoires prévues à l'article L4425-1 du code de l'éducation.



Le conseil municipal après un long débat a été invité à se prononcer sur cette demande par vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

• Refus de participation financière à la scolarisation d'enfants domiciliés dans l'un des 8 hameaux énumérés précédemment	9 voix
• Accord de participation financière dans les mêmes conditions que pour les élèves fréquentant une école publique de Châteaubriant et sous réserve de l'obtention d'un visa de Monsieur le Maire avant la première inscription dans l'école privée de Châteaubriant	6 voix
• Abstention	1 voix

Finances

Le **bilan financier de fonctionnement 2019 de l'Espace Castella** présente un déficit de 1 768,13 €, porté à 5 935,13 € si l'on tient compte d'encaissements 2018 portés sur la comptabilité 2019 pour 4 167 €, alors que celui de 2018 était de 9 315,80 €, ramené à 4 148,80 € pour la raison inverse.

L'on note une augmentation du coût de l'électricité entre 2018 et 2019 mais le montant est pratiquement identique à celui des années 2017 et 2016.

Ce résultat prend en compte les travaux de peinture entrepris dans la cuisine et les pièces annexes pour 2 914,21 €.

Concernant l'utilisation, il a été relevé que sur les 52 week-ends de 2019, cette salle a été inoccupée à 13 reprises.

Enfin, le Conseil municipal décide d'équiper ce bâtiment d'un four à micro-ondes, de 2 « mange debout » supplémentaires et d'une connexion Internet.



Les **dépenses de fonctionnement de l'école Jean-Pierre Timbaud au titre de l'année 2019** atteignent la somme de 80 387,22 €, en progression de 24,75% par rapport à 2018. Ceci est dû principalement à l'évolution des frais de personnel et notamment l'arrêt d'un contrat aidé qu'accompagnaient des aides de l'Etat.

Le coût moyen d'un élève atteint la somme de 572,83 €, à raison de 239,05 € pour les élèves des classes élémentaires et 1 075,48 € pour les élèves de maternelle.



En application de la convention de forfait communal signée avec l'OGEC le 15 janvier 2007, un avenant sera passé afin d'officialiser le montant de la **participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Sainte Laura Montoya** au titre de l'année 2020 à 239,05 € pour les élèves des classes élémentaires et 1 075,48 € pour les élèves de maternelle. La délibération a été adoptée après vote à main levée : 18 voix pour et 1 abstention.

Les responsables de l'OGEC de l'école Sainte Laura Montoya **ont sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle** de 1 000 € pour faire face à des achats spécifiques durant la période de confinement et de déconfinement afin d'accueillir les élèves dans le respect des règles sanitaires.

Les textes en matière de financement d'un établissement d'enseignement privé sont très stricts. Comme l'ont rappelé les services préfectoraux suite à une demande d'avis, une commune n'a pas le droit de financer une école privée en dehors du cadre prévu par la loi. Le financement, même exceptionnel, de produits d'entretien n'est pas finançable par la commune.

Dans ces conditions, le conseil municipal rejette à l'unanimité la demande présentée.



Les gérants de la **supérette « le Panier Sympa »** à Saint-Aubin-des-Châteaux, dont le bâtiment est propriété de la Commune, ont demandé l'annulation des loyers de février à juin 2020 en raison du contexte économique du magasin et également de la crise sanitaire. Ils ont également sollicité une réduction significative du loyer de façon à les aider à pouvoir faire survivre le magasin.

La somme exigible mensuellement comprend :

- Le loyer commercial à hauteur de 300 € H.T., réduit à 150 € H.T. depuis 2019,
- Le loyer correspondant au logement pour un montant de 320,24 €,
- Les charges (remboursement des taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères).

Le Conseil municipal est conscient des difficultés rencontrées par ces commerçants. Il souligne en revanche les efforts déjà consentis avec la réduction de la moitié du loyer depuis 1 an ½.

Finalement, il a été décidé à l'unanimité de réduire la dette des locataires correspondant au loyer commercial et aux charges locatives des mois de janvier à août 2020, soit 1 200 € H.T. en ce qui concerne le loyer commercial et 829,04 € au titre des charges. Le Conseil municipal estime par contre que le loyer afférent au logement ne doit pas faire l'objet d'une aide de la part de la collectivité, notamment par souci d'équité avec les autres locataires du parc privé communal.

La réduction du loyer commercial pour toute l'année 2021 a également été reconduite (11 voix pour et 5 abstentions).



Les 5 **éoliennes** implantées au sud de la commune sont maintenant en service. Les retombées financières pour la commune ne sont pas négligeables puisqu'elles dépassent les 39 000 € annuels entre la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), les indemnités pour l'utilisation des voies communales et le loyer pour l'installation de l'éolienne n° 1 sur un terrain communal.



Liste des subventions attribuées en 2020:

US Aubinoise Football	1 022,00 €
Hand-Ball Club Aubinois	332,00 €
Badminton Loisirs Aubinois	162,00 €
Office Intercommunal des Sports Nord-Castel	628,00 €
Amicale Laïque Aubinoise (dont 67 € pour utilisation Espace Castella - spectacle d'école)	1 394,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL) (dont 50 € pour utilisation ¾ Espace Castella - spectacle d'école)	510,00 €
ARCEL (dont 250 € subvention exceptionnelle)	1 551,00 €
UNC - AFN	222,00 €
L'Amitié Aubinoise	222,00 €
Association des St-Aubin de France	162,00 €
ADAPEI «Les Papillons Blancs» CHATEAUBRIANT	36,90 €
BTP CFA Loire-Atlantique	58,10 €
F.N.A.T.H. - Association des Accidentés de la Vie - section de Châteaubriant	36,90 €
Association des Paralysés de France - Délégation de Loire-Atlantique	36,90 €
France ADOT 44	36,90 €
Handi'Chiens Bretagne	36,90 €
ADMR du Nord Castelbriantais	172,70 €
Aide à Domicile pour Tous - ADT 44	60,70 €
ADAR	60,70 €
Gardon d'Herbe Castelbriantais	36,90 €
Association des Restaurants du Cœur	103,60 €
Echanges et Solidarité 44	36,90 €
Total	6 919,10 €

Les comptes de gestion 2019 du service assainissement et du budget principal de la commune, dressés par Monsieur le Trésorier de Châteaubriant, présentent les résultats suivants :

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation..... excédentaire de	17 916,80 €
Section d'investissement..... excédentaire de	119 110,96 €
Soit un résultat cumulé..... excédentaire de	137 027,76 €

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement..... excédentaire de	594 179,03 €
Section d'investissement..... déficitaire de	79 867,19 €
Soit un résultat cumulé..... excédentaire de	514 311,84 €

Ces 2 comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Vie Municipale : le Conseil

Les **comptes administratifs 2019** du service assainissement et du budget principal de la commune établis par Monsieur le Maire sont identiques à ceux des comptes de gestion mais tiennent compte en plus des crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2020 qui sont :

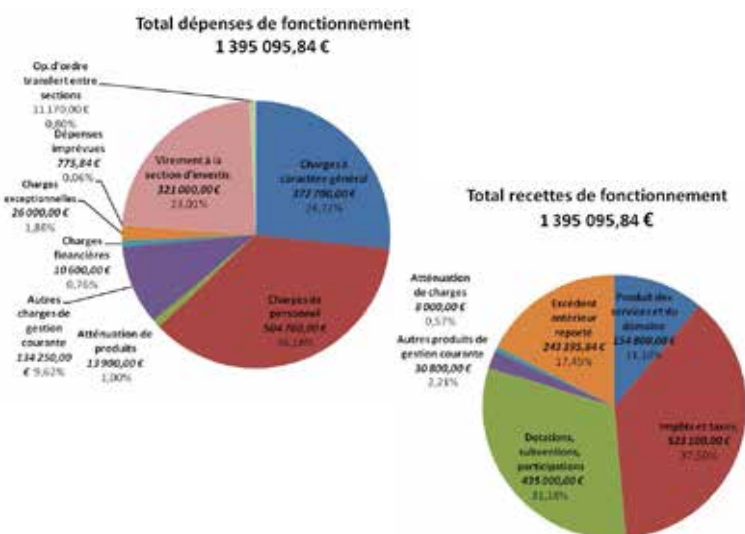
Pour le **budget annexe assainissement**..... nuls 0,00 €
Soit un résultat cumulé.....excédentaire de 137 027,76 €

Pour le **budget principal**.....déficitaires de 270 916,00 €
Soit un résultat cumulé.....excédentaire de 243 395,84 €

Ces 2 comptes sont approuvés unanimement.

Le **budget assainissement 2020**, adopté à l'unanimité, se chiffre, en recettes et en dépenses, à 50 444,80 € pour la section d'exploitation et 149 586,96 € pour la section d'investissement, dont 143 000 € disponibles pour des travaux futurs sur la station ou le réseau.

La section de fonctionnement du **budget principal de la commune pour 2020**



La section de d'investissement du **budget principal de la commune pour 2020**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Report	Propositions nouvelles	Libellé	Report	Propositions nouvelles
Déficit d'investissement reporté		79 867,19	Affectation résultat de 2019		350 783,19
OPERATIONS FINANCIERES					
Remboursement d'emprunts		75 800,00	Fonds de compensation de la TVA		79 500,00
Dépenses imprévues		25 415,00	Taxe d'aménagement		2 000,00
			Virement de la section de fonctionnement		321 000,00
			Amortissement subventions		11 700,00
ECOLE PUBLIQUE NOUVELLE + CANTINE					
			Subvention réserve parlementaire	10 000,00	0,00
TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE LA VIGNE					
Honoraires maîtrise d'œuvre + réseau eaux pluviales + effacement réseaux souples	85 000,00	100 000,00			
TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU TERRAIN DES SPORTS					
Honoraires maîtrise d'œuvre + travaux de réhabilitation	64 525,00	135 475,00	Subventions diverses	0,00	30 000,00
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES					
Révision PLU	18 150,00	3 850,00	Subvention Etat informatique école	6 630,00	
Extension réseau électrique la Bourruais	4 800,00	0,00	Emprunt	230 000,00	
Logiciels informatiques Mairie		4 900,00			
Acquisition de réserves foncières	16 750,00	8 250,00			
Acquisition terrains divers	1 886,00	614,00			
Remplacement panneau affichage salle sports	2 105,00	0,00			
Acquisition propriété POPPE	230 000,00	0,00			
Travaux bâtiment supérette	6 000,00	19 000,00			
Remplacement poteaux incendie	3 883,00	0,00			
Acquisition robot de tonte	24 406,00	-9 406,00			
Acq. Matériel informatique école et mairie	16 594,00	1 000,00			
Mobilier Espace Castella	4 828,00	-3 828,00			
Acq. Distributeur à pain	15 619,00	0,00			
Acq. Mobilier urbain embellissement bourg	0,00	3 000,00			
Procédure administrative reprise concessions cimetière	0,00	3 000,00			
Aménag arrière Esp. Castella + terrains STOLL	23 000,00	17 000,00			
Effac. réseaux rue Châteaubriant	0,00	14 600,00			
Amorce financement pour futur lotissement	0,00	45 000,00			
TOTAL DEPENSES	517 546,00	523 537,19	TOTAL RECETTES	246 630,00	794 453,19
		1 041 083,19			1 041 083,19



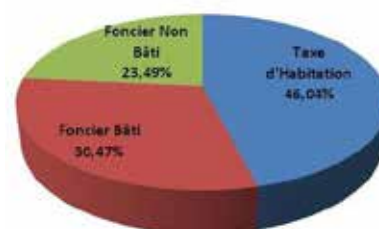
Ce budget a été adopté à l'unanimité

Vie Municipale : le Conseil

Les impôts directs 2020

Détail		Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
Bases réelles	2019	1 385 516 €	964 489 €	214 502 €
Taux communaux	2019	13,09%	12,67%	43,89%
Produit réel	2019	181 364 €	122 201 €	94 145 €
Bases notifiées année	2020	1 411 000 €	964 600 €	214 700 €
Taux communaux	2020	13,09%	12,67%	43,89%
Produit correspondant	2020	184 700 €	122 215 €	94 232 €
Total produit attendu	2020	401 147 €		

Part du produit de chaque taxe



A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur PATISSIER, Trésorier de Châteaubriant, avait été convié le 21 septembre 2020 à présenter aux membres du Conseil municipal et plus particulièrement aux nouveaux élus, l'état des **finances communales**.

Cet exposé a débuté par la présentation de la structure d'un budget avec les sections de fonctionnement et d'investissement et les interactions entre ces 2 sections, notamment par le virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue la Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute puis CAF nette après remboursement du capital des emprunts.

Cette présentation s'est poursuivie par l'analyse financière des exercices budgétaires 2015 à 2019 qui montre une progression plus importante des produits de fonctionnement que des dépenses de cette même section, ce qui entraîne une amélioration de la situation financière de la commune. L'encours de la dette n'est plus que de 514 000 €, soit 283 €/habitant contre une moyenne de la strate départementale de 538 €.

En conclusion, la commune dispose de réelles marges de manœuvre en termes d'emprunt, de fonds de roulement et de fiscalité avec des taux communaux inférieurs à la moyenne départementale.

Habitat – logement – bâtiments communaux

Des chutes de tuffeau provenant du chœur de **l'église** ont été constatées à l'intérieur du bâtiment

Face à cette situation, un bureau d'études de structures et une entreprise spécialisée dans ce genre d'ouvrage ont été dépêchés sur les lieux pour constater la situation. Ils vont remettre en mairie un rapport sur l'origine de ce désordre et les solutions à mettre en œuvre pour résoudre ce problème. En tout état de cause, la solidité même du bâtiment n'est pas remise en cause.



Parallèlement à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé d'engager une opération de **ravalement des façades** sur les communes.

L'objectif sur 5 ans est de traiter les façades de 250 immeubles situés dans les 26 centres-villes et **centres-bourgs**. Une aide plafonnée à 3 000 € dans la limite de 20% du montant H.T. des travaux de ravalement sera mobilisable par immeuble selon des critères d'éligibilité.

Le projet de périmètre privilégié pour cette opération, proposé par la Communauté de Communes, reçoit l'assentiment du Conseil municipal.



Vie Municipale : le Conseil

Urbanisme

Recours contre un permis de construire à la Coquerie

A la suite de l'audience du 12 novembre 2019 et de la lecture du 10 décembre 2019, le Tribunal Administratif a rendu sa décision sur la requête déposée par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie, l'association « France Nature Environnement Pays de la Loire » et M. Pierre HINARD,

Ladite requête a été rejetée. De son côté, la commune n'a pas obtenu gain de cause sur sa demande de versement d'une somme de 1 500 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.



Par délibération du 6 février 2017, la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux s'est opposée à ce transfert.

La Loi ALUR prévoit une clause de transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1er janvier de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes suite au renouvellement général des conseils municipaux soit le 1^{er} janvier 2021.

Un mécanisme d'opposition à ce transfert automatique est néanmoins prévu par cette même loi dès lors qu'au moins 25% des conseils municipaux représentant 20% de la population délibère en ce sens entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal note que ce transfert ne permettrait plus à la commune d'avoir la maîtrise de l'urbanisme et que les problématiques ne sont pas les mêmes sur les 26 communes qui composent le territoire.

Aussi, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de document d'urbanisme et à la finalisation de la procédure de révision actuellement en cours, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 novembre 2020, a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Châteaubriant-Derval.



Opposition au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »

La communauté de communes Châteaubriant-Derval ne détient pas la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».

Voirie

Monsieur Francky DURAND, propriétaire de l'immeuble cadastré ZC 75 à **Nicord**, a fait part de son souhait de voir délimiter son terrain en partie sud-ouest par une ligne droite en bordure du chemin rural, lui permettant ainsi d'intégrer le coffret électrique dans sa propriété.

La commission voirie-agriculture-urbanisme s'est rendue sur les lieux et a jugé la demande tout à fait fondée puisque cela n'aura aucun impact sur l'espace réservé à la circulation automobile. La cession par la commune des quelques mètres carrés concernés s'effectuera alors par acte notarié après enquête publique, sous réserve que les conclusions de celle-ci soient favorables.

Le pétitionnaire sera informé qu'un avis défavorable issu de l'enquête publique l'obligera à remettre les lieux dans leur état initial.

La pose par ce même demandeur, d'une dalle béton sur une largeur de 50 cm entre la maison et le chemin rural, en partie nord-ouest de la même parcelle, reçoit également un avis favorable.

Enfin, le Conseil municipal souhaite attendre les conclusions de l'enquête publique avant de se prononcer sur la demande d'acquisition formulée par ce même pétitionnaire de quelques mètres carrés qui aboutirait à un parfait alignement des parcelles ZC 63 et 64 bordant le chemin rural.

Monsieur Denis KASSARIAN a demandé l'acquisition du chemin d'accès à sa propriété de **la Blandinais**. Or, ce chemin dessert une parcelle de terrain agricole située plus au sud, cadastrée YT 32.

Monsieur KASSARIAN est bien conscient que ladite parcelle ne peut être enclavée et propose de créer une servitude de passage sur 2 autres parcelles de sa propriété cadastrées YT 55 et 33.

La commission voirie a signalé que sous la partie ayant fait l'objet d'une demande d'acquisition existe une canalisation d'eau potable qui générerait une servitude en cas de vente. Pour cette raison, le conseil municipal s'oppose à ce projet de vente.

Le terrain voire la maison d'habitation de Madame GUERLAIS à **Chère** ont été inondés à plusieurs reprises par les eaux provenant du versant sud dont un certain nombre des parcelles sont drainées.

La commission est tout à fait consciente du problème et étudie les hypothèses permettant de remédier à cette situation fâcheuse. Elle envisage donc de supprimer, sur la parcelle située de l'autre côté de la route, un pont d'entrée le quel, malgré le diamètre important des buses, freine le passage de l'eau. Il conviendra de revoir le nouveau positionnement de l'entrée à ce champ, en lien avec Monsieur DIQUERO, propriétaire.

Vie Municipale : le Conseil

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de délégations consenties par le Conseil municipal

Purge du droit de préemption urbain

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
29/11/2019	Terrain + bâtiments	La Coquerie	ZT 189 et 190	M. & Mme JANNAULT Jean-Claude
02/12/2019	Terrain + habitation	20 route de Mauny	ZD 272	M. & Mme COUVERT Christophe
03/12/2019	Terrain + habitation	11 rue du Tertre	AB 370	M. & Mme CAUDARD Henri
31/12/2019	Maison d'habitation + terrain	2 chemin du Fau	AB 315 et 316	Consorts RETIF
04/02/2020	Maison d'habitation + terrain	La Grippais	YS 94 et 98	M. Mme BOUJU Yannick
29/07/2020	Maison d'habitation + terrain	13 rue des Charmilles	ZD 188 et 201	M. Mme LEFEUVRE Olivier
28/08/2020	Maison d'habitation + terrain	Frény	YH 57	BEUVARD Fabrice et LE BOURHIS Christelle

Marchés à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
19/12/2019	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'extension de bâtiment	Vestiaires du terrain des sports	Cabinet GALLET Architecte Urbaniste 44330 La Chapelle Heulin	14 400,00 €
02/03/2020	Mission accessibilité et contrôle technique	Extension vestiaires du terrain des sports	QUALICONSULT – 6 bis rue Volta 44481 CARQUEFOU	2 160,00 €
02/03/2020	Mission de coordination sécurité et protection de la santé	Extension vestiaires du terrain des sports	QUALICONSULT Sécurité 6 bis rue Volta 44481 CARQUEFOU	1 645,00 €
08/10/2020	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre	Vestiaires sportifs	PEPS Architecture 17 rue du Nouveau Bêle 44170 CARQUEFOU	Montant initial : 14 400 € HT Montant de l'avenant + 12 309,60 € HT Nouveau montant du marché : 26 709,60 € HT

Vie Municipale : le Conseil

Réunions des commissions

Dates	Commissions concernées	Principaux points à l'ordre du jour
06/01/2020	Groupe travail PLU	Elaboration règlement du Plan Local d'Urbanisme
27/01/2020	Groupe travail PLU	Elaboration règlement du Plan Local d'Urbanisme
13/02/2020	Finances	Bilan financier Espace Castella - révision des tarifs communaux - subventions aux associations
20/02/2020	Agriculture - voirie - urbanisme	Demandes d'acquisition de terrains communaux à Nicord et la Blandinais - Demande de cession de terrain à la commune près des Haubretières - Ecoulements d'eau à Chère
04/03/2020	Finances	Préparation du budget 2020
08/06/2020	Affaires scolaires	Organisation de la rentrée scolaire 2020-2021
09/06/2020	Groupe de travail vestiaires terrain des sports	Projet d'extension des vestiaires
15/06/2020	Vie associative	Projet de fresque dans la cour de l'Escapade par l'ARCEL
16/06/2020	Ensemble des élus municipaux	Présentation du PLU en cours de révision, suite au renouvellement du Conseil municipal
17/06/2020	Environnement - cadre de vie - urbanisme	Aménagement du terrain au nord de l'Espace Castella
23/06/2020	Groupe de travail vestiaires terrain des sports	Projet d'extension des vestiaires
30/06/2020	Affaires scolaires	Recrutement de 2 ATSEM contractuelles
30/06/2020	Vie associative	Définition des créneaux d'utilisation de la salle des sports par les associations pour 2020-2021
12/08/2020	Groupe de travail vestiaires terrain des sports	Projet d'extension des vestiaires
17/08/2020	Bâtiments, agriculture - voirie	Traçage du parking près de l'école JP Timbaud - Ecoulements d'eau à Launay de Villate - Commission bocage
18/08/2020	Affaires générales - finances	Demande de subvention exceptionnelle de l'école privée Ste Laura Montoya pour cause de COVID - Loyer de la supérette
19/08/2020	Environnement - cadre de vie - urbanisme	Aménagement du terrain au nord de l'Espace Castella
20/08/2020	Groupe de travail logements seniors	Composition et fonctionnement
09/09/2020	Tous les membres du Conseil municipal	Visite des bâtiments communaux
15/09/2020	Groupe de travail PLU	Réunion des Personnes Publiques Associées à la révision du PLU préalablement à l'arrêt du projet par le Conseil municipal
16/09/2020	Vie associative	rencontre avec les associations de manifestations régulières, suite à la crise du COVID 19
18/09/2020	Tous les membres du Conseil municipal	Rencontre élus - personnel communal
19/09/2020	Tous les membres du Conseil municipal	Visite générale de l'agglomération, à l'initiative de la commission environnement
23/09/2020	Groupe de travail logements seniors	Fonctionnement du groupe de travail - préparation de la réunion publique avec HAC00PA du 30/09/2020
26/09/2020	Environnement - cadre de vie - urbanisme	Réflexion sur l'aménagement des abords de l'Espace Castella
14/10/2020	Environnement - cadre de vie - urbanisme	Aménagement des abords de l'Espace Castella - Validation des tracés
19/10/2020	Groupe de travail PLU	Réponse aux observations formulées par les services de l'Etat sur le projet de révision.
26/10/2020	Administration générale, finances et information	Préparation du bulletin municipal de janvier 2021
11/23/2020	Bâtiments, agriculture - voirie	Etablissement du cahier des charges du projet de requalification de la rue de la Vigne en vue de la désignation d'un maître d'œuvre
12/7/2020	Administration générale, finances et information	Préparation du bulletin municipal de janvier 2021

L'ARCEL contribue à l'embellissement des espaces communaux

Une fresque réalisée à l'Escapade...

En lien avec la commune, l'ARCEL a fait réaliser l'été dernier une fresque sur le mur de clôture de la cour de l'Escapade (ancienne école publique).

Pour ce faire, cette association Aubinoise a fait de nouveau appel à Tiphaine GASNIER avec laquelle ont collaboré quelques ados de la commune. Sa prestation, d'un montant de 3 075 €, a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF par l'ARCEL.

La commune a apporté sa contribution en prenant en charge le nettoyage des supports et la peinture de la sous-couche (fournitures pour 1 032,97 € et main d'œuvre en régie).



Le beau travail d'embellissement du mur de l'Escapade

Une signalétique, proposée par Madame Tiphaine GASNIER, en lien avec l'ARCEL et la commission vie associative, va être installée au-dessus du porche de l'Espace ESCAPADE. Elle s'harmonisera parfaitement avec la fresque réalisée cet été.

Concernant le porche d'entrée, l'esthétique se trouvera améliorée par la suppression et/ou le remplacement de certains éléments fixés au mur et la réparation du plafond.



Le projet de signalétique à l'entrée de l'Escapade

... et une autre en projet à l'Espace Castella

Dans le cadre du programme des animations de l'accueil de loisirs, l'ARCEL propose une initiation au graffiti animée par le collectif 100 pression de Nantes. Le support envisagé sera le mur arrière de l'Espace Castella, maintenant bien visible depuis la rue de la Gaudinais.

Le dessin sera validé au préalable par le Conseil municipal. La commune prendra à sa charge la fourniture de la peinture pour un montant estimé à 300 €.

Un distributeur automatique de pain dans le bourg

Le 30 avril 2020, la commune a fait l'acquisition d'un distributeur de pains « Ma Baguette » mis à la disposition de Magalie et Stéphane COLLIOT (photo), boulangers à Rougé, qui gèrent également le dépôt de pain de Saint-Aubin-des-Châteaux depuis le 30 mars 2019.

Ce dispositif, installé non loin de l'actuelle boulangerie, au 9, rue de la Gaudinais, à proximité immédiate de l'école privée et face au cabinet médical, vient en complément de la boulangerie et permettra aux habitants de se fournir en « baguette Festive » 24h/24h - 7j/7.

Le distributeur de pain dispose d'une capacité totale de 120 baguettes. Il communique avec les boulangers pour qu'ils puissent à tout moment connaître le nombre de pains restant. Le boulanger garantit que les baguettes seront toujours fraîches car fabriquées le jour même. Deux modes de paiement sont disponibles pour acheter le pain qui vaut 1€10, monnaie ou carte bancaire. Attention ! Si la machine est vide, le bouton affichera la couleur rouge sinon il sera en vert.

Le coût de cette acquisition, à la charge de la commune, s'élève à 13 850,00 € TTC.

En contrepartie, une convention de mise à disposition définissant les engagements des 2 parties a été conclue avec les commerçants. Elle prévoit notamment un loyer mensuel fixé à 100 € H.T.

Ladite convention est liée à l'exploitation effective du dépôt de pain sis 10 rue de la Gaudinais par Monsieur et Madame Stéphane COLLIOT. Toute modification dans l'exploitation de ce dépôt entraînera sa caducité automatique et sans délai.



Monsieur et Madame COLLIOT devant le distributeur récemment installé.

Vie Municipale : le Conseil

Acquisition d'un robot de tonte pour l'entretien des terrains des sports

L'acquisition d'un robot de tonte pour le terrain des sports a été actée par le Conseil municipal le 18 novembre 2019 au vu des nombreux avantages qu'un tel équipement génère :

- Réduction significative du temps d'utilisation de la tondeuse autoportée qui est vieillissante, donc prolongement de sa durée de vie sur les autres espaces verts communaux,
- Temps de présence des agents communaux très fortement réduit,
- Diminution importante des dépenses d'engrais,
- Tonte possible par tous les temps, de jour comme de nuit,
- Augmentation de la densité et du tallage du gazon grâce à la tonte régulière,
- Commande à distance

...

Ce robot a été mis en service en **juin 2020**. Cet investissement représente une dépense totale de **16 931 € TTC**,



Le robot de tonte en action

- | | | |
|---------------------------|----------|-------------------------------------|
| • Robot : | 14 400 € | Espace Emeraude Châteaubriant |
| • Abri métallique | 2 012 € | Entreprise CORBIN Châteaubriant |
| • Installation électrique | 519 € | Entreprise GAUDIN Electricité Rougé |

Après quelques mois, l'on peut remarquer une amélioration notoire de la qualité de la pelouse. Comme eux, nous attendons le retour des sportifs qui seront amenés à la fouler.

Effacement de réseaux en partie haute de la rue de Châteaubriant

A la demande d'ENEDIS, le SYDELA a engagé une étude de renforcement du réseau électrique basse tension dans le centre bourg (rue René-Guy Cadou, rue du Bois de la Roche, partie est de la rue de la Gaudinais et nord-ouest de la rue de Châteaubriant).

Le SYDELA a proposé à la commune de saisir cette opportunité pour mener conjointement une opération d'effacement des réseaux d'éclairage public et téléphoniques sur la partie de la rue de Châteaubriant où les câbles restent apparents, soit approximativement entre les numéros 8 et 20, représentant une longueur de réseau estimée à 145 ml.

Les élus se sont montrés favorables à ces travaux qui impliquent une participation financière communale estimée à 14 527,85 € TTC.

Les travaux devraient être réalisés en 2021.



Projets de travaux dans le cimetière

Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière

La commune a engagé en 2016 une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière. Le premier constat effectué le 13 octobre 2016 concernait 94 concessions.

Un affichage spécifique a été effectué à l'aide de plaquettes déposées devant les emplacements concernés afin d'alerter les ayants droit sur la procédure en cours. Ceux qui étaient connus ont reçu l'information par courrier recommandé.

Le second constat du 20 février 2020 ne retenait plus que 79 emplacements en état d'abandon, nombre réduit à 73 suite aux travaux réalisés depuis sur 6 concessions

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité que ces concessions en état d'abandon seront reprises par la commune. Un arrêté municipal individuel prononcera leur reprise. Les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Evolution de l'espace cinéraire

Concernant la suggestion de pose par la commune de cavurnes et l'équipement d'un columbarium, la commission Environnement – Urbanisme – Cadre de vie va se réunir afin de réfléchir à l'aménagement de la zone de l'espace cinéraire.



L'entrée du cimetière



Exemple d'une concession qui n'est plus entretenue



L'espace cinéraire actuel (jardin du souvenir + cavurnes)

Projet de requalification de la rue de la Vigne

Une consultation de bureaux d'études vient d'être engagée afin de conduire, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre, les études portant sur l'aménagement de la Rue de La Vigne (RD n° 40) présentant un linéaire de 480 ml.

Ce projet comportera :

- **Une tranche opérationnelle 1** : Aménagement de la Rue de La Vigne et sécurisation du carrefour avec la VC n° 27, route de Mauny
- **Une tranche opérationnelle 2** : Aménagement et sécurisation du carrefour avec la VC n°34 (Intersection avec la Rue de La Gaudinai)

Cette opération de requalification urbaine se décline comme suit :

- Sécurisation de l'usage de ces voies ; aménagements destinés à casser la vitesse,
- Aménagement et sécurisation des carrefours,
- Réfection de la chaussée en enrobé,
- Prise en compte de la zone d'urbanisation future du quartier de Mauny,
- Création de cheminements doux sécurisés le long de l'axe de circulation,
- Aménagement paysager de la zone,
- Reprise des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées qui ont fait l'objet d'une inspection télévisée en 2018.

Parallèlement, une opération d'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public ainsi que du réseau téléphonique seront réalisés sous maîtrise d'œuvre du SYDELA.



Le projet devra tenir compte des enjeux ci-dessous définis :

- **La sécurité routière/vitesse** : de manière générale, assurer la sécurité des usagers de ces voies, attentes particulières de la commune sur les aménagements visant à casser la vitesse,
- **L'intersection avec la rue des Lilas** qui sera traitée de manière à ne pas perturber la fluidité du trafic,

- **La qualité de l'aménagement** qui devra rendre l'espace plus fonctionnel et attractif, valorisation de l'image de la rue, aménagement paysager, marquer l'entrée d'agglomération,
- **L'accessibilité de l'espace public** qui devra être conforme à la réglementation en vigueur et conforme aux dispositions du Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des Espaces publics communal.

Il devra également répondre aux exigences suivantes :

- Adaptation et liaison avec les ouvrages existants : L'aménagement devra tenir compte des accès riverains et du type de véhicules utilisant les voies : (véhicules légers, engins agricoles). Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour la conservation des ouvrages et réseaux existants.
- Exigences liées au développement durable : Le concepteur interviendra dans une démarche de développement durable à toutes les phases du projet : choix de matériaux pérennes, privilégier des matériaux locaux, gestion des déchets,
- Exigences d'exécution : Au cours de la réalisation, une présence minimale du maître d'œuvre sera exigée sur le chantier à raison de deux visites hebdomadaires minimum. 1 réunion de chantier hebdomadaire avec établissement d'un compte-rendu de chantier et 1 visite imprévue.

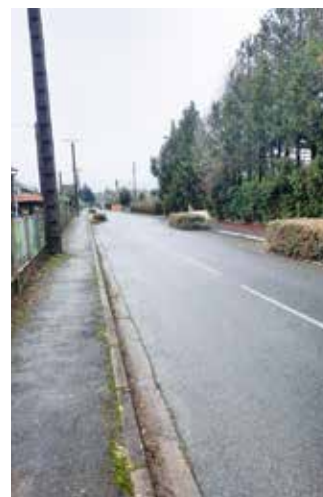
Les enveloppes financières sont fixées respectivement à 250 000 € H.T. et 40 000 € H.T. pour les tranches opérationnelles 1 et 2.

Des subventions seront sollicitées dans le cadre du plan de relance du Conseil Régional et du produit des amendes de police.

Le Conseil municipal n'exclut pas de fractionner la réalisation du projet sur deux exercices budgétaires.



La rue de la Vigne



Vie Municipale : le Conseil

Un important programme de travaux d'assainissement à partir de 2021

Depuis l'extension de la station d'épuration en 2007, le budget annexe du service assainissement ne comportait que des dépenses de fonctionnement courant. Cette situation devrait ne pas durer puisqu'en 2021, d'important travaux impactant ce budget sont programmés, tant au niveau de la station que des réseaux.

Le remplacement du dégrilleur

À plusieurs reprises, les services chargés de la surveillance des installations de traitement des eaux usées ont souligné que le dégrilleur manuel installé en entrée de la station d'épuration ne fonctionne plus de façon optimale. Ils ont signalé l'importance de le remplacer par un dégrilleur automatique.



Le dégrilleur existant

Le dégrillage est la première étape du prétraitement des eaux de l'installation. Il consiste à éliminer les déchets plus ou moins volumineux tels que les chiffons, les textiles, les papiers, les plastiques, ou encore les branches et les feuilles entraînés par les eaux s'écoulant dans les canalisations d'assainissement.

Le dégrillage garantit l'absence de matière flottante visible à l'œil nu dans les eaux épurées au niveau des exutoires. **Il s'agit d'une étape importante pour obtenir une boue qui ne contienne pas de déchets non biodégradables comme du plastique, et qui soit donc susceptible d'être valorisée.**

Comme son nom l'indique, ce traitement est réalisé à l'aide de grilles positionnées au sein d'un canal rectiligne qui interceptent les déchets. Son efficacité dépend en grande partie du dégrilleur utilisé, du diamètre des barreaux et de l'espacement entre chacun d'eux, ainsi que de certaines caractéristiques du milieu dont proviennent les eaux.



Le coût de ce nouvel équipement peut-être estimé entre 35 000 et 40 000 €, subventionnable par l'Agence de l'Eau.

Le curage des bassins de la station d'épuration

Depuis leur mise en service en 2007, aucun des 3 bassins de la station d'épuration n'a été vidé de ses boues, même si cette opération devrait être menée en moyenne tous les 8 ans. L'accumulation de matières peut engendrer un déficit d'efficacité de traitement notable. Cependant les paramètres de fonctionnement de la station communale.



Le dégrilleur actuel
Principe de dégrilleur
automatique

Pour cette raison, la société SG Environnement, filiale de Véolia, a été mandatée pour réaliser une étude de bathymétrie des bassins de la lagune. Le volume total estimé des boues à prendre en compte pour le curage est de 4 860 m³. Une analyse de ces boues a acté **la conformité des boues pour un épandage agricole.**

Le 19 octobre 2020, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération de Curage des bassins de la lagune du Bourg, fixé à 97 200 € HT l'enveloppe estimative de l'opération et mandaté Monsieur le Maire afin de lancer, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la consultation en vue de la désignation d'un bureau d'étude chargé de la réalisation des missions suivantes :

- Etude préalable à l'épandage et établissement du plan d'épandage
- Etablissement des dossiers règlementaires
- Réalisation des travaux de curage et épandage des boues

La réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées de la rue de la Vigne

La réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées de la rue de la Vigne sera menée dans le cadre de l'opération de réaménagement global de cette rue. *Voir article spécifique page 20.*



Vie Municipale : le Conseil



Les terrains bordant l'Espace Castella en cours d'aménagement

Aménagement des abords de l'Espace Castella

La commune a acquis en 2019 auprès de Madame STOLL le terrain situé entre le giratoire de la rue de la Gaudinais et l'Espace Castella.

La commission « environnement – cadre de vie » a été chargée de réfléchir à l'aménagement de tout cet espace en y incluant les abords immédiats de l'Espace Castella ainsi que le terrain communal bordant le cimetière. Pour ce faire, elle y a associé les associations organisant des événements récréatifs dans cette salle.

Il a été convenu que le terrain nouvellement acquis ne doit pas être lié spécifiquement à l'Espace Castella mais aménagé plus largement à destination des résidents et visiteurs. C'est ainsi qu'il est prévu d'y installer des jeux pour enfants. Pour sécuriser les lieux, une clôture en ganivelles bois sera installée parallèlement à la rue de la Gaudinais. Le petit calvaire existant sera quant à lui remis en état.

Certains arbres, en très mauvais état ont été arrachés. Quelques beaux chênes sont bien évidemment conservés et servent de base à l'aménagement.

Un accès empierré, qui sera revêtu ultérieurement en bicouche, a été réalisé depuis la rue du Bois de la Roche, sur le terrain communal bordant le cimetière, pour faciliter l'accès aux cuisines de l'Espace Castella et au

quai de chargement du matériel. Une clôture et un portail métallique fermeront cette zone en cas de non-utilisation de la salle. L'ancien accès situé à l'ouest du bâtiment sera obstrué.

Les espaces situés sur les côtés et à l'arrière de l'Espace Castella seront sablés, y compris une zone spécialement affectée aux utilisateurs de la salle (associations notamment) devant préparer les repas à l'extérieur. Seul un espace proche de la cuisine sera réalisé en enrobés.

Bien évidemment, diverses plantations accompagneront cet aménagement, tant sur les parcelles nouvellement acquises que le long du cimetière.

L'entreprise TAILLANDIER, de Saint-Aubin-des-Châteaux, a été chargée des travaux d'élagage, de terrassement, d'empierrement, de sablage des allées, de la préparation du terrain et de l'ensemencement de la pelouse.

Enfin, la pose des clôtures, du réseau d'eaux pluviales arrivant rue du Bois de la Roche, ainsi que les plantations seront réalisées en régie par les services techniques municipaux.

Il est à noter que des crédits ont été inscrits sur le budget 2020 à hauteur de 40 000 € pour tout ce programme.

Vente de la propriété POPPE

Comme relaté précédemment, un recours a été déposé devant le Tribunal Administratif par Monsieur Jérôme PRIME à l'encontre de la délibération du 26 août 2019 par laquelle le Conseil municipal décidait d'exercer son droit de préemption urbain sur la propriété POPPE située 2 rue de la Gaudinais.

Lors d'une réunion publique organisée par le collectif de citoyens Aubinois en colère le 29 novembre 2019, le requérant avait indiqué être prêt à présenter son projet. C'est donc dans cette optique qu'il avait été convié, par courrier, à intervenir au tout début de la réunion du groupe de travail chargé de la révision du PLU le 13 décembre 2019.

Monsieur PRIME n'a pas demandé à excuser son absence ni répondu au message téléphonique que Monsieur le Maire lui a laissé personnellement ce jour-là.

Monsieur PRIME a été convié dans les mêmes formes, à venir s'exprimer devant le groupe de travail PLU qui se réunissait de nouveau le 6 janvier 2020. Il a fait savoir dans un courrier du 5 janvier 2020 qu'il ne répondrait pas aux « convocations » tant que la commune ne se serait pas acquittée des 1000 € dus, résultant de l'ordonnance du référé du 1er octobre 2019 du juge administratif.

Monsieur le Maire a tenu à préciser au Conseil municipal, et cette

information a été également communiquée par écrit à Monsieur PRIME, que la commune a fait preuve de la plus extrême diligence dans cette affaire puisque le mandat de paiement a été émis le 19 novembre 2019, jour même de la réception du courrier de demande de versement reçue de l'avocat de la commune.

Suite à son renouvellement de mars 2020, le Conseil municipal réuni le 24 août 2020 s'est fait présenter les tenants et aboutissants de ce dossier qui a fait l'objet d'un très long débat.

Il est à noter que le vendeur s'est récemment manifesté en mairie par un courrier dans lequel il indique que la procédure en cours retarde la vente, ce qui le pénalise fortement. La commune, par l'intermédiaire de son avocat, ne fait que répondre aux différents mémoires établis par la partie adverse.

La date de jugement par le Tribunal Administratif de Nantes n'est pas encore connue.



Plan de la propriété POPPE

Vie Municipale : le Conseil

Logements seniors - Un projet d'habitat Partagé en réflexion

Élaboration

Les maisons des personnes âgées sont parfois mal adaptées, surdimensionnées, peu sécuritaires, mal isolées. Une remise aux normes demande des travaux onéreux. C'est pourquoi le 23 septembre dernier, les élus, des membres de l'association de l'Amitié Aubinoise ainsi que des Aubinois ont constitué un groupe de travail composé de 19 membres, pour réfléchir sur le thème de la création de logements seniors qui regrouperaient les aînés de Saint-Aubin-des-Châteaux qui le souhaitent dans un même lieu.

Le groupe de pilotage, constitué du maire, de 6 membres du conseil municipal, 6 représentants de l'Amitié Aubinoise et 6 Aubinois extérieurs à ces instances qui ont fait acte de candidature (voir composition page 7) a planché sur la question. Après une rapide discussion, le groupe de pilotage a décidé d'inviter l'association HACOOPA (Habitat Coopératif des Personnes Âgées), à une réunion publique sous la forme d'une soirée d'information-débat. HACOOPA apporterait une aide technique et une assistance au montage financier.

Structuration

Le 30 septembre 2020, environ quarante personnes se sont déplacées pour écouter les animateurs de l'association HACOOPA brosser un panorama de ce qui se fait actuellement en termes de parcours résidentiel et de logement pour seniors. Les participants ont été informés et ont pu comparer les solutions proposées et ainsi mieux maîtriser les éléments nécessaires à la réalisation d'un projet futur de logements seniors.

Réflexion

Ensuite l'assemblée s'est scindée en quatre groupes afin de répondre à des questions précises quant à la mise en place de la future Maison Senior. Serait-ce un habitat groupé ? Une maison participative intergénérationnelle ? Une maison partagée ? Avec qui ? Où ? Pour quel loyer ? Toutes ces questions ont été débattues dans une ambiance sereine et la mise en commun a débouché sur un consensus presque total.

Le lieu se situerait pour l'unanimité des participants, en centre bourg en raison de la proximité des services de santé, médecin, pharmacie et infirmières qui sont bien évidemment l'un des premiers souhaits pour pouvoir rester le plus longtemps autonome. Le logement senior devra aussi se situer proche des commerces pour pouvoir faire les courses à la supérette, aller au bureau de tabac qui abrite la poste ou acheter le journal et le pain. De plus, l'implantation de ces logements doit aussi permettre de bénéficier d'une visibilité afin de maintenir le lien social, d'éviter l'isolement des habitants de futur espace. Les résidents auront besoin d'être intégrés à la vie du bourg et des associations.

Les notions de services au cas par cas, de sécurisation, de convivialité et de solidarité ont émergé dans chacun des groupes. Une maison avec appartements individuels et des espaces communs ont reçu la faveur de la majorité des participants.

Un élément est revenu dans chacun des groupes avec cette demande très forte : La maison devra être adaptée afin de pouvoir recevoir sa famille et accueillir ses enfants et petits-enfants. Deux groupes ont également posé la question des animaux de compagnie qui sont une présence indispensable pour certaines personnes.

Concernant le prix du loyer, les participants avaient des avis différents. Certains groupes envisageaient un prix de 1000 € d'autres ne voulant pas dépasser 500 € par mois, argumentant les faibles revenus des retraités en milieu agricole

Enfin, à la question du moment le plus adapté pour rejoindre une telle structure, tout le monde était d'accord pour répondre : le plus tard possible évidemment ! C'est la perte d'autonomie éventuelle qui inciterait les personnes âgées à intégrer ce futur lieu de vie.

Projection

Aujourd'hui, la démarche n'est pas suffisamment avancée pour débattre et échanger sur les éléments de financement ou de gestion de la structure. Toutefois, concernant le calendrier prévisionnel, la commune souhaite la réalisation de ce projet au cours de la deuxième partie du mandat.

Restitution

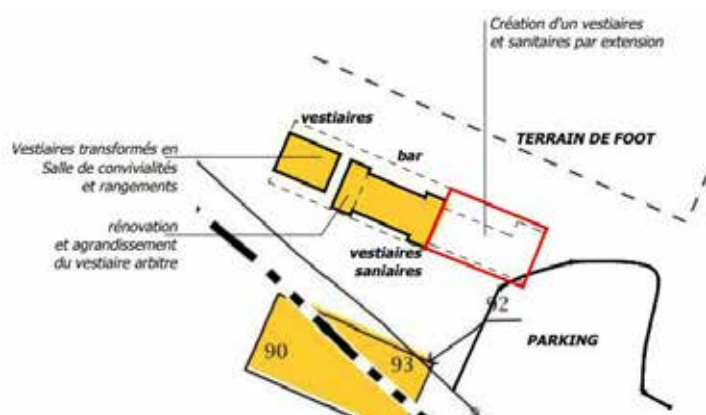
Toutes ces réflexions feront l'objet d'une analyse approfondie avec une restitution remise prochainement par les services de l'association HACOOPA. La réunion s'est terminée en discussions informelles entre petits groupes, signe que le débat ne fait que commencer.



Les participants en petits groupes ont planché sur le projet d'un futur habitat partagé à Saint-Aubin-des-Châteaux

Extension et réhabilitation des vestiaires du terrain des sports

Le 16 décembre 2019, le Conseil municipal décidait de mettre en œuvre le projet d'extension et de réhabilitation des vestiaires du terrain des sports avec la construction de 2 vestiaires-douches ; la partie la plus ancienne de la construction pouvant quant à elle être transformée en salle de réception, bureau, rangement, ...



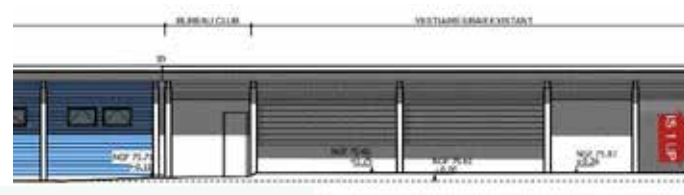
Le Cabinet GALLET Architecture, devenu depuis PEP'S ARCHITECTURE, de Carquefou a été retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le projet établi en étroite collaboration avec le groupe de travail ad hoc comprenant des dirigeants de l'Union Sportive Aubinoise porte sur :

- une extension de près de 80 m² comprenant 2 vestiaires-douches, des sanitaires joueurs et sanitaires publics,
- la mise aux normes du vestiaire arbitres en y intégrant les anciens sanitaires publics,
- la transformation des premiers vestiaires construits il y a plus de 50 ans en espace de convivialité et de rangement.

Au cours de sa réunion du 24 août 2020, le Conseil municipal, après vote à main levée et à l'unanimité, a :

- approuvé le dossier de plan,
 - autorisé le dépôt de la demande de permis de construire,
 - demandé que la mise aux normes du vestiaire arbitres et la transformation pour l'espace convivialité, estimés à 70 000 € H.T., figurent en tranche optionnelle dans le marché qui sera lancé au cours des prochaines semaines,
- chargé Monsieur le Maire de solliciter tous financements extérieurs.



Le plan de la façade nord-est projetée



Vue en plan du projet

Le plan de financement

DÉPENSES

Détail	Montant (H.T.)	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	29 416,80 €	35 300,20 €
Part travaux	276 000,00 €	331 200,00 €
Missions complémentaires	4 365,00 €	5 328,00 €
Total des dépenses	309 781,80 €	371 738,16 €

FINANCEMENT

Détail	Taux	Montant HT	Montants
Subvention pacte régional pour la ruralité	10%	30 978,18 €	30 978,18 €
Fonds libres ou emprunt		278 803,62 €	340 759,98 €
Total financement		309 781,80 €	371 738,16 €

Il est à noter que la subvention F.A.F.A. (Fonds d'Aide au Football Amateur), un temps espérée pour ce projet n'est malheureusement plus d'actualité.

Aperçu du bloc vestiaires le plus ancien devant être transformé en espace de convivialité.



Vie Municipale : le Conseil

Révision du Plan Local d'Urbanisme

→ L'inventaire bocager et son règlement validés

Dans le cadre de la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme, la commune a réalisé un inventaire du bocage sur son territoire en application du code de l'Urbanisme ainsi que des dispositions contenues dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine et le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Cet inventaire a été réalisé en étroite collaboration entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère et la commission « bocage » spécialement constituée à cet effet. Il a été affiché pour consultation du public durant 2 semaines en septembre 2019.

Cet inventaire, comportant 508,9 kms de haies, soit 107 m par hectare en moyenne, se traduit par la mise en place, dans le futur PLU, d'une protection des haies au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme

Un règlement a été élaboré par la commission bocage. Il définit entre autres les règles applicables selon les différents types d'intervention sur les haies qui devront, pour un certain nombre, être précédées d'une déclaration préalable de travaux. Il liste également les différentes essences qui pourront être mises en place.

Le règlement et le document cartographique, validés par le Conseil municipal le 20 janvier 2020, figurent en pages 26 et 27.

Le suivi de cet inventaire bocager sera assuré par la commission bocage qui se réunira en fonction des nécessités. Elle est ainsi composée:

Le Maire	M. Daniel RABU
2 membres de la commission urbanisme – environnement	M. Michel BERTRAND Mme Laura DEPASSE
2 membres de la commission agriculture, voirie, ...	M. Vincent AUFFRAAIS M. Michel GAUVIN
1 représentant de la CUMA l'Aubinoise	M. Julien LETORT
1 agriculteur exerçant en production conventionnelle	M. Nicolas RETIF
1 agriculteur exerçant en production biologique	M. Christophe RICHARD
1 agent communal connaissant parfaitement le territoire	M. Anthony RICHARD
1 personne pratiquant la randonnée de façon assidue	M. Bruno LERAY
1 personne membre d'une association de protection de la nature	M. Gérard BOURGES

→ L'avancement du dossier de révision

9 changements de destination retenus

Le Plan Local d'Urbanisme peut prévoir le changement de destination de certains bâtiments pour les transformer en habitation. La commission a passé en revue un grand nombre de bâtiments susceptibles de bénéficier d'une telle mesure. Parallèlement, elle a défini une dizaine de critères que devaient remplir ces bâtiments, tels que la desserte par les réseaux d'eau

potable et d'électricité, la possibilité de stationnement et d'installation d'un système individuel d'assainissement eaux usées, l'absence de gêne pour l'agriculture, notamment par rapport aux plans d'épandage, etc... Les gestionnaires des réseaux publics d'eau potable et d'électricité basse tension ont fourni les éléments de desserte au vu des plans qui leur ont été fournis

Au final, n'ont été retenus en changement de destination possible que 9 bâtiments se situant à la Billardièrre, la Baraterie (2), la Chapelle, la Motte, le Perray, la Bourruais (2) et Quiffeu.

Une étude environnementale exigée.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) des Pays de Loire, après examen du dossier de révision du PLU qui lui a été soumis avant l'arrêt du projet par le Conseil municipal, a « décidé que le projet est soumis à évaluation environnementale ».

Le marché passé avec le cabinet Urba Ouest Conseil en 2018 prévoyait cette éventualité. Une telle étude « optionnelle » avait été chiffrée à 5 800 € H.T., soit 6 960 € TTC.

Face à cette situation, le Conseil municipal a abondé les crédits d'investissement pour un montant de 7 000 €.

Le nouveau Conseil municipal informé de l'avancée du dossier

Le nouveau Conseil municipal élu en mars dernier sera amené dans un premier temps à « arrêter » le nouveau PLU puis après enquête publique, à « l'adopter ». C'est pour parfaire l'information des nouveaux élus, tant sur la procédure que sur le contenu du dossier, qu'une réunion de présentation a été organisée à leur intention le 16 juin 2020, en présence de Monsieur DEROUINEAU, du Cabinet Urba Ouest Conseil.

La seconde réunion publique le 16 juillet 2020

C'est devant une petite vingtaine de personnes que s'est tenue la seconde réunion publique prévue dans la procédure de révision de ce PLU.

Monsieur Bruno DEROUINEAU, du Cabinet URBA OUEST CONSEIL a présenté le dossier tel qu'élaboré par le groupe de travail, lequel, dès le départ, a tracé une ligne directrice qui n'a pas varié tout au long de la procédure, à savoir la suppression totale des zones constructibles hors agglomération et la concentration des zones à urbaniser sur le secteur de Mauny. Cette dernière pourra recevoir à terme environ 80 habitations. Ce projet de Mauny qui a fait l'objet d'une présentation spécifique figure en OAP dans le dossier.

Certains terrains en agglomération ont été exclus de la zone U pour cause d'absence de desserte par un ou des réseau(x) public(s).

Outre les changements de destination mentionnés précédemment, ont également été évoqués la prise en compte de la situation de l'agriculture ainsi que le projet de réalisation d'une zone artisanale.

Cette réunion a fait l'objet de longs débats.

Vie Municipale : le Conseil

Le Plan Local d'Urbanisme prêt à être « arrêté »

Dans le respect de la procédure, le Conseil municipal arrêtera le Plan Local d'Urbanisme en tout début d'année 2021. Le dossier complet a été transmis aux diverses administrations et organismes associés à cette révision. L'enquête publique se déroulera au cours du 1er semestre 2021. L'information du public se fera par publication dans les journaux, affichage en mairie et en divers lieux de la commune et sur le site Internet de la commune.

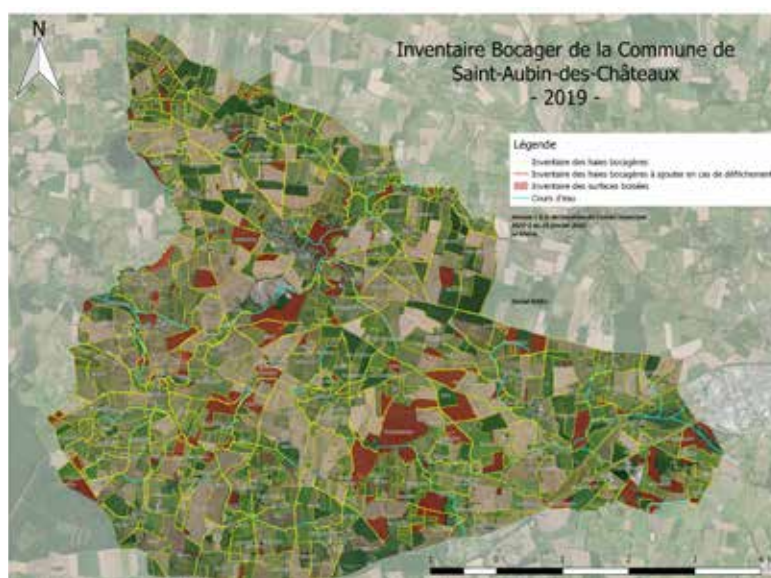
Il est rappelé que les plans de zonage peuvent être consultés aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie et des observations consignées sur le registre de concertation ouvert dès le lancement du dossier. De nombreuses pièces sont également consultables sur le site Internet de la commune par le lien suivant :

<https://www.saint-aubin-des-chateaux.fr/vie-municipale/urbanisme/re-vision-du-plan-local-durbanisme/le-plan-local-durbanisme-en-cours-de-revision/>

L'avis des services de l'état avant l'arrêt du projet

Dans un courrier transmis le 6 octobre 2020, les services de l'état ont fait savoir qu'ils émettaient un avis défavorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Leurs observations portent sur les objectifs de croissance géographique, la résorption de la vacance et l'aménagement d'un nouveau quartier. La hiérarchisation des haies bocagères était également demandée par les services de l'Etat.

En réponse, un courrier apportant des éléments de réponses circonstanciés à chaque point évoqué a été adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dont la nouvelle position est attendue de façon imminente.



➡ Règlement pour la protection des éléments bocagers

Conformément aux attentes du SAGE Vilaine et du SCoT de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, la pérennité des éléments bocagers (alignements d'arbres, haies bocagères, talus...) identifiés dans les documents graphiques, de par leurs intérêts environnementaux (rôle sur la qualité de l'eau, l'érosion des sols, la protection du bétail et des cultures, la préservation de la biodiversité...), paysager, culturel ou historique, doit être assurée dans leur linéaire et leur structure.

Éléments classés en Loi Paysage (LP) :

Tous les travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer un élément paysager identifié par le présent PLU et protégé au titre des articles L151-19 et L 151-23 (Loi paysage) du code de l'urbanisme doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en application de l'article R421-23 h) du code de l'urbanisme.

Néanmoins, les travaux suivants sont autorisés sans déclaration préalable de travaux :

- L'élagage et le recépage des arbres, ainsi que l'entretien régulier des haies ;
- Le recépage de bosquet ou bois (taillis) et l'éclaircissage permettant la régénération naturelle ;
- L'abattage pour raisons phytosanitaires liées à la santé de l'arbre ou de sécurité (arbre mûr, dépérissant ou dangereux). Ce dernier devra être compensé par renouvellement naturel.
- La création d'accès ou l'élargissement d'entrées de champs existantes jusqu'à 12m de large afin de prendre en compte la circulation du matériel agricole.

L'annexe « Annexe au Règlement » définit les procédures de gestion de ces éléments paysagers protégés par le PLU.

Vie Municipale : le Conseil

➔ Annexe au Règlement

L'ensemble du maillage bocager de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux fait l'objet d'une protection dans le cadre de la Loi Paysage.

L'élagage et le recépage des arbres inventoriés dans le PLU, ainsi que l'entretien régulier des haies sont autorisés excepté du 1 avril au 31 juillet inclus si aucun risque sanitaire et de sécurité n'est avéré.

Chaque demande de coupe à blanc, d'arasement de talus et/ou d'arrachage de haie sera validée ou non par l'autorité territoriale en charge des ADS, **avec l'appui du Groupe communal bocage**, selon les divers intérêts que présentera la haie en termes de fonctionnalité (rôle hydraulique, rôle tampon, rôle antiérosif, rôle patrimonial, rôle éolien, etc.). Une importance particulière sera accordée aux haies bocagères sur talus perpendiculaires à la pente et présentant un rôle de zone tampon et de protection du réseau hydrographique (cours d'eau et zones humides). Concernant les bosquets inventoriés, la procédure est la même.

La suppression d'un élément inventorié pourra être autorisée sans déclaration préalable de travaux dans le cadre de :

- Un problème phytosanitaire liée à la santé de l'arbre ou de sécurité (arbre mûr, dépérissant ou dangereux). Ce dernier devra être compensé par renouvellement naturel.
- La création d'accès ou l'élargissement d'entrées de champs existantes jusqu'à 12m de large afin de prendre en compte la circulation du matériel agricole.

Toute autre suppression d'éléments inventoriés dans le PLU devra faire l'objet d'une Déclaration préalable de travaux à déposer en mairie (document Cerfa et Règlement Loi paysage disponibles en mairie).

En cas de **suppression de talus, de coupe à blanc** (hors coupe de recépage) et **d'arrachage de haies bocagères ou d'alignements d'arbres dûment motivés auprès du Groupe communal Bocage, des mesures compensatoires seront exigées**. Le demandeur aura à sa charge de déplacer ou de reconstituer un linéaire au moins identique à celui arasé et/ou arraché **en quantité** (mesuré en mètres) **et en qualité** (haie sur talus si c'est le cas, connectivité avec le maillage existant, essences bocagères...). Ces travaux devront être effectués avant la coupe à blanc, l'arasement du talus et/ou l'arrachage.

Pour les bosquets (<4 hectares), toute coupe rase sera considérée comme une suppression d'une partie ou de la totalité de l'élément et devra faire l'objet d'une Déclaration préalable de travaux. Le demandeur aura à sa charge de reconstituer une surface boisée identique à celle supprimée en quantité et en qualité notamment sur le choix des espèces. Attention, le recépage d'un bosquet ou d'un bois conduit en taillis ainsi que l'éclaircissage permettant la régénération naturelle dudit élément ne feront pas l'objet d'une déclaration préalable.

Le renouvellement des arbustes et arbres de haut-jet, la création d'une nouvelle haie ou d'un bosquet en compensation seront assurés :

- Soit par **régénération naturelle** en laissant pousser de jeunes sujets déjà en place et en les protégeant du bétail (clôture) ;

- Soit **artificiellement** en replantant des arbres et arbustes issus uniquement **d'essences bocagères locales** avec une essence de **haut jet au minimum tous les 10 mètres et un plant au minimum tous les 1.5m**. Le **paillage** assurant une bonne reprise des plants devra être **100% biodégradable** et la haie devra au moins comporter **5 essences locales** différentes. Enfin, les plants devront être protégés du bétail avec des clôtures.

Attention, les travaux d'embellissement du siège d'exploitation (autour des bâtiments), de jardins privés (haies ornementales...) ne constituent pas une mesure compensatoire.

Enfin, toute compensation devra être réalisée sur la commune dont les travaux réalisés ont pour effet de modifier ou supprimer un élément paysager identifié par le présent PLU et protégé au titre des articles L151-19 et L 151-23 (Loi paysage) du code de l'urbanisme.

Le Groupe communal Bocage se réserve le droit de solliciter le Syndicat de Bassin versant compétent sur la question du bocage pour avis technique.

Tableau récapitulatif des règles définies par la Commission communale bocage

Nature de l'intervention sur les éléments paysagers	Déclaration préalable de travaux (DPT)	Mesures de compensation
Elagage/recépage ponctuel pour entretien régulier des haies	Sans DPT	Sans compensation
Abattages liés à la santé de l'arbre ou pour raison de sécurité	Sans DPT	Compensation par le renouvellement naturel
Recépage bosquet ou bois (taillis<4ha) et éclaircissage permettant la régénération naturelle	Sans DPT	Sans compensation
Création d'accès, élargissement des entrées de champs < 12m	Sans DPT	Sans compensation
Suppression de bois et bosquets < 4ha	DPT	Compensation par renouvellement naturel ou plantation
Coupe à blanc	DPT	Compensation par le renouvellement naturel ou plantation
Arasement de talus	DPT	Compensation en qualité et quantité
Arrachage	DPT	Compensation en qualité et quantité

Liste des essences pour les plantations de haies bocagères :

Arbres de haut-jet		
Chêne pédonculé	Chêne sessile	Chêne chevelu
Merisier	Châtaignier	Frêne commun
Cormier	Hêtre	Noyer commun
Essences associées		
Ajonc d'Europe	Alisier torminal	Erable champêtre
Bourdaie	Charme	Cornouiller sanguin
Houx	Prunellier	Fusain d'Europe
Néflier commun	Nerprun purgatif	Noisetier sauvage
Poirier commun	Poirier à feuille en cœur	Pommier sauvage
Sureau noir	Troène sauvage	Viorne obier
Orme de Lutèce		

Petite enfance : des structures pour accueillir les tout-petits

La communauté de communes exerce la compétence Petite Enfance sur les 26 communes qui composent son territoire. Forte de 2 Relais petite enfance et de 5 multi-accueils, ce service est présent pour aider les futurs parents et parents à trouver des réponses à leurs besoins.

Le Relais petite enfance a pour mission d'animer et d'accompagner les assistant-e-s maternelle-s du territoire par des temps de formation et d'échanges et d'informer les parents et futurs parents des différentes solutions de modes de garde qui s'offrent à eux. Le Relais propose également des activités et animations à destination des professionnel-le-s de la petite enfance, des tout-petits et de leurs parents. Deux relais existent sur le territoire, l'un à la Maison intercommunale de la petite enfance à Derval et l'autre au Guichet Unique à Châteaubriant. Ils sont animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Du côté des **multi-accueils**, 3 établissements sont gérés directement par la communauté de communes : la Maison de l'Enfant et le P'tit Castel à Châteaubriant et le Pôle Enfance à Moisdon-la-Rivière. Les deux multi-accueils sont en gestion associative et bénéficient d'un soutien financier de la communauté de communes : la Maison Soleil à Derval et Câlin Calinette à Saint-Vincent-des-Landes.



Contact

Email : petite.enfance@cc-chateaubriant-derval.fr

Tél. : 02 40 28 88 89

Ludothèque intercommunale : un incontournable pour les familles !

Depuis son ouverture en 2014, la ludothèque intercommunale, voisine de la médiathèque à Châteaubriant, accueille toute l'année petits et grands joueurs. Elle dispose de plus de **1 200 jeux et jouets** et d'un espace de 70 m². **Il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts** : jouets et jeux d'éveil pour les tout-petits, jeux de construction, jeux de société, jeux de rôle pour enfants et adultes, jeux en équipe ou en solo...

Débutants, amateurs ou confirmés, les joueurs peuvent tester gratuitement les jeux sur place ou bien les rapporter à domicile après avoir souscrit à un abonnement : 4 jeux pour une durée de 4 semaines (pour les familles et les assistant-e-s maternelle-s) et 6 jeux pour une durée de 8 semaines (pour les associations, écoles et collectivités).

La ludothèque intercommunale est ouverte à un public varié : familles, enfants, adolescents, institutions spécialisées, scolaires, centres de loisirs, crèches, assistantes maternelles... Les inscriptions sont ouvertes toute l'année avec **un tarif préférentiel pour les habitants** et structures du territoire intercommunal.

Nouveauté 2020 : les jeux et jouets peuvent également être réservés en ligne sur la plateforme web du réseau des bibliothèques et médiathèques intercommunales : www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr



Contact

6 place Saint-Nicolas à Châteaubriant

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

Email : ludotheque@cc-chateaubriant-derval.fr

Tél. : 02 40 81 26 97

Intercommunalité : habitat

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat lancée pour cinq ans sur le territoire

La communauté de communes a lancé en 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se déroulera jusqu'en 2025 sur le territoire. Son ambition : **améliorer la qualité des logements des habitants du territoire et les accompagner financièrement et techniquement dans leurs travaux de rénovation**. Une enveloppe d'aide publique aux travaux de 6,8 millions d'euros est prévue pour améliorer près de 660 logements.

Pour accompagner la communauté de communes dans ce programme d'envergure, la mise en œuvre de l'OPAH et l'accompagnement des particuliers dans leurs projets ont été confiés à l'organisme Citémétrie.

➡ À qui s'adresse l'OPAH ?

Votre logement est situé sur l'une des 26 communes du territoire intercommunal Châteaubriant-Derval ? Vous pouvez prétendre aux aides de l'OPAH **si vous êtes propriétaires** occupants sous conditions de revenus, si vous êtes **propriétaires bailleurs** et si vous êtes un **syndicat de copropriétaires**. Trois conditions pour bénéficier d'une aide :

- le logement doit avoir plus de 15 ans.
- les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- les travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels. Un label RGE * (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie.

L'OPAH Châteaubriant-Derval finance différents types de travaux :

- les travaux de rénovation énergétique du logement, comme par exemple le changement de chauffage ou de la ventilation, l'isolation des murs, des combles ou le changement des menuiseries constituent les principales interventions.
- l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, comme par exemple l'installation d'une douche à l'italienne pour remplacer une baignoire ou de barres d'appui, le rehaussement de cuvette WC ou encore la pose d'un lavabo pour personne à mobilité réduite.
- la réhabilitation des logements dégradés par une mise aux normes globales (électricité, plomberie, isolation, ...).
- la réhabilitation d'espaces communs des copropriétés.
- le ravalement de façades dans les centre-ville et centre-bourgs.

➡ Quelles sont les démarches ?

Un chargé d'opération Citémétrie, missionné par la communauté de communes, **vous accompagne lors des différentes phases qui jalonnent le projet** (visite du logement, réalisation d'un diagnostic des travaux à engager, aide à la prise de décisions relatives au programme de travaux et à leur plan de financement, accompagnement dans le montage administratif de votre dossier...).

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation ou d'amélioration dans votre logement et savoir si votre projet peut bénéficier des aides de l'OPAH ? Prenez rendez-vous auprès de la Maison de l'Habitat à Châteaubriant.

Votre projet n'entre pas dans ce dispositif ? Sachez que vous pouvez quand même bénéficier de conseils gratuits à la Maison de l'Habitat ou à l'espace France Services à Derval auprès de l'ADIL, du CAUE et de l'Espace Info Energie.

Contact

Maison de l'Habitat : 28 rue Pasteur à Châteaubriant

Accueil du public sur RDV : mardi et vendredi de 14h à 17h, mercredi et samedi de 9h à

Tél. : 02 85 52 33 31

Email : opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr



30 - Saint-Aubin-des-Châteaux - Janvier 2021

Intercommunalité : environnement

La collecte des déchets en porte-à-porte évolue

Dès janvier 2021, et à l'image de ce qui se pratique sur le secteur de Derval, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages s'effectuera **toutes les deux semaines** sur l'ensemble des communes du Castelbriantais, à l'exception de Châteaubriant, selon le calendrier suivant :

 **CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2021**

Pensez à sortir votre bac la veille au soir !

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 V Jour de l'an	1 L	1 L	1 J	1 S Fête du travail	1 M Semaine européenne de l'élevage durable
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L Pâques	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S Victoire 1945	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J Ascension	13 D
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 J	17 J	17 S	17 L	17 J
18 L	18 V	18 V	18 D	18 M	18 V
19 M	19 S	19 S	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D Pentecôte	23 M
24 D	24 J	24 J	24 S	24 L	24 J
25 L	25 V	25 V	25 D	25 M	25 V
26 M	26 S	26 S	26 L	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M
30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M
31 D	31 M	31 M	31 L	31 J	

Un doute, une question sur le tri ?

Secteur de Châteaubriant
Email : ambassadeursdutr@cc-chateaubriant-derval.fr
Tel : 0800 50 56 32 (numéro gratuit)

Un bac abîmé ou à changer ?
Contactez votre mairie

CITEO

MODE D'EMPLOI

Pour connaître vos jours et semaines de collecte :

- Repérez votre commune dans le tableau ci-dessous. Un jour et un code couleur y sont associés.
- Reportez ensuite votre jour et le code couleur correspondant dans le calendrier pour connaître les dates exactes de collecte.

Il n'y a pas de collecte les jours fériés. La collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine.

COMMUNES	JOURS
Erbray	Jeudi
Forcé-Soulvache	Mardi
Grand-Auverné	Jeudi
Issé	Lundi
Juigné-des-Moutiers	Jeudi
La Chapelle-Glain	Jeudi
La Moilleraye-de-Bretagne	Lundi
Louisset	Lundi
Moisdon-la-Rivière	Mardi
Noyal-sur-Brutz	Mardi
Petit-Auverné	Jeudi
Rougé	Mardi
Ruffigné	Mardi
Saint-Aubin-des-Châteaux	Mardi
Saint-Julien-de-Vouvantes	Jeudi
Soudan	Lundi
Soulvache	Mardi
Villapöt	Mardi

Retrouvez le service Prévention et gestion des déchets lors des événements.

Un plan d'actions pour mieux trier et mieux consommer

Pour accompagner cette évolution importante de la collecte en porte-à-porte sur le territoire, la communauté de communes va renouveler et renforcer dans les mois à venir ses **actions en faveur de la prévention des déchets et de l'éco-consommation** ainsi que la présence des ambassadeurs du tri dans les communes. Des **distributions de composteurs** au tarif préférentiel de 12 euros dans les 15 communes concernées par la collecte bimensuelle au 1^{er} janvier 2021 seront également organisées auprès des ménages intéressés. Outre une amélioration du tri sélectif et une meilleure valorisation des déchets de cuisine (qui représentent près d'un quart du volume d'une poubelle actuelle !), l'impact environnemental d'une diminution des fréquences de collecte permet également de **réorganiser les tournées des camions-bennes**, et ainsi réduire les kilomètres parcourus, la consommation en carburant et donc le rejet de CO₂.

 **CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2021**

Pensez à sortir votre bac la veille au soir !

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 V	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 J	11 S Fête de la Bretagne	11 L	11 J Anniversaire 1918	11 S
12 L	12 V	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 L	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 S	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S Noël
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L	29 M	29 V	29 L	29 M
30 S	30 M	30 J	30 S	30 M	30 J
31 S	31 M		31 D		31 V

Un doute, une question sur le tri ?

Secteur de Châteaubriant
Email : ambassadeursdutr@cc-chateaubriant-derval.fr
Tel : 0800 50 56 32 (numéro gratuit)

Un bac abîmé ou à changer ?
Contactez votre mairie

CITEO

MODE D'EMPLOI
Voir au recto

HORAIRES DES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

Châteaubriant
Hiver : du lundi au vendredi de 14h à 17h
samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
été : du lundi au vendredi de 14h à 18h
samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Lusanger
lundi, vendredi et samedi de 14h à 18h
et le mercredi de 9h à 12h

Petit-Auverné
Hiver : lundi et vendredi de 14h à 17h
mercredi de 9h à 12h
samedi de 14h à 18h
été : lundi et vendredi de 14h à 18h
mercredi de 9h à 12h
samedi de 14h à 18h

Rougé
Hiver : lundi et samedi de 9h à 12h
mercredi de 14h à 17h
été : lundi et samedi de 9h à 12h
mercredi de 14h à 18h

Soudan
Hiver : mercredi de 14h à 17h
samedi de 9h à 12h
été : mercredi de 14h à 18h
samedi de 9h à 12h

Retrouvez le service Prévention et gestion des déchets lors des événements.

Calendrier de collecte 2021 de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval - Compostage - Poubelle (bleue) et service Réception et tri des déchets - Programme sur papier recyclé - Imprimé sur papier Châteaubriant Derval - 0800 50 56 32 (numéro gratuit) Octobre 2020



Ça roule pour le vélo électrique dans les communes du territoire Châteaubriant-Derval !

La communauté de communes propose deux services de location de vélos à assistance électrique, l'un en **courte durée** et l'autre en **moyenne durée**. Ces actions, menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023, visent à **développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture** et ainsi répondre aux objectifs de réduction des déplacements individuels en voiture.

55 vélos sont disponibles à la location moyenne durée pour tous les habitants du territoire, avec des points de distribution mis en place dans les mairies de 24 communes ainsi qu'à l'espace France Service pour Derval. Le contrat de la location est désormais limité à une durée de quinze jours, au prix de 15 €. Une bonne occasion de découvrir et de tester les vélos à assistance électrique !

En complémentarité de la location sur 15 jours, 5 stations de locations de courte durée sont en service à Châteaubriant. Ces stations de location en libre-service sont accessibles : sur le site de Choisel, au niveau du lycée Môquet-Lenoir et du collège Schuman, sur le site du Pôle Santé de Choisel, sur le site de la Gare et rue Aristide Briand. En plus d'un paiement par internet, il est possible de retirer auprès du Guichet Unique et de l'Office de Tourisme une carte pré-payée de 10, 15 ou 20 heures. Cette carte est utilisable sur plusieurs jours et sur plusieurs trajets. Tarif : 1 € l'heure (12 heures consécutives au maximum).

Contact

Tél. : 02 28 04 06 33

Email : mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr



Testez le transport à la demande avec Aléop

Pour un déplacement ponctuel et de proximité, faites appel au transport à la demande du réseau Aléop. Après une **rapide inscription auprès votre mairie** (fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité), vous recevrez une carte nominative d'adhérent à ce service de transport. Ensuite, sur simple réservation, **un véhicule passe vous prendre à votre domicile et vous dépose sur le lieu de votre choix** de la communauté de communes, une commune limitrophe, ou vers un pôle de centralité (centre hospitalier ou pôle d'échange de la gare à Châteaubriant).

Grâce au soutien de la communauté de communes, il est possible d'acheter des **cartes de tickets au tarif préférentiel de 12 € les 10 tickets**, soit auprès de la Maison de la Mobilité ou auprès du Guichet Unique à Châteaubriant.

Contact

Tél. : 09 69 39 40 44



Urbanisme

Permis de construire et Déclarations préalables accordées entre le 16/12/2019 et le 18/12/2020

Date décision	Bénéficiaire	Nature des travaux	Lieu d'implantation	PC / DP
18/12/2019	LEPRINCE Marvin et GIUSEPPIN Virginie	Garage	La Connellais	PC
17/01/2020	CHAUVIN Emmanuelle	Garage	L'Ouvrinais	PC
17/01/2020	COIFFE Sébastien	Couverture terrasse	14 rue de la Vigne	DP
31/01/2020	VEILLON Maxime	Piscine	28 rue Abbé Deniau	DP
18/02/2020	LEROUX Valérie	Abri de jardin	Saint-Georges	DP
09/03/2020	CHEVANCE Ezechiël	Modification des ouvertures existantes	La Gautronnais	DP
09/03/2020	COURTIES Marc	Terrasse sur pilotis	7 rue René Guy Cadou	DP
13/03/2020	MEUCHE Ismaël	Rénovation habitation	La Gautronnais	DP
17/03/2020	LEVEQUE Jonathan	Garage	La Bossardais	PC
20/03/2020	DEGAVRE Arnaud	Modification d'ouvertures	La Doue	DP
20/03/2020	HAMELINE / BERRUE	Rénovation et extension bâtiment	Le Boislouel	PC
03/04/2020	PAILLARD Eric et Virginie	Extension préau	46 Le Perray	DP
22/05/2020	NAVINEL /BOUCHE	Garage	18 rue des Acacias	PC
29/05/2020	DELAIRE Olivier - BERNARD Emmanuelle	Extension habitation	24 Route de Mauny	DP
05/06/2020	DURAND / MOISAN	Extension habitation	116 La Vallée	DP
10/06/2020	EARL du bas Rouge	Pose de 3 générateurs photovoltaïques	La Févrais	DP
29/06/2020	LANDRE Yann	Abri de jardin	4 rue des Acacias	DP
29/06/2020	DARGERIE Pierre	Abri de jardin	3 chemin du Fau	DP
29/06/2020	GAEC DE LA CLOSSE	Installation de modules photovoltaïques	La Goudais	DP
21/07/2020	GAEC DU CLARAY	Hangar agricole + local technique	Le Claray	PC
28/08/2020	RABU Daniel	Véranda	4 rue des Genêts	DP
28/08/2020	GARNIER Bertrand	Préau	La Lande	DP
01/09/2020	SCI BODIER MASSE	Extension bâtiment	La Daviais	PC
04/09/2020	NEWTON Barry	Châssis de toit	25 rue de la Vigne	DP
04/09/2020	RINFRAY Jean-Michel	Carport	La Basse Morinais	DP
07/09/2020	SOLUTION ENERGIE (pour ALLAIN Jérôme)	Panneaux photovoltaïques	La Goudais	DP
11/09/2020	THEARD Patrick	Maison d'habitation	19 rue du Tertre	PC
02/11/2020	DURAND / MOISAN	Piscine	La Vallée	DP
01/12/2020	JANNAULT Cécile	Création d'ouvertures sur pendance	La Coquerie	DP
01/12/2020	LEMONNIER Vincent	Garage	La Bossardais	PC
11/12/2020	HERNANDEZ Alexandre	Extension habitation	422 La Bourruais	PC
14/12/2020	PLANT Mark	Création châssis de toit et porte	Le Sauzais	DP
18/12/2020	DOITEAU / FOUGERE	Extension d'habitation, construction préau et piscine	La Grippais	PC
18/12/2020	BOULAY Suzanne	Isolation et peinture de façade	11 rue de la Vigne	DP
18/12/2020	QUAIREAU-ROSA Antoine	Fenêtres de toit	La Grippais	DP

Le cercle des centenaires Aubinoises s'est agrandi en 2020



→ **Marie RICHARD**

Née le 10 juin 1920 à Saint-Aubin, Marie Barbier -son nom de naissance- est sortie de l'école à 12 ans pour faire des 'ménages au château' comme c'était courant à l'époque.

Mariée le 5 avril 1938 avec Alexandre Richard, ils ont vécu dans la ferme du Claray. Au mois d'avril 1940, Marie devient mère. Elle a 20 ans. Deux mois plus tard,

Alexandre est fait prisonnier de guerre. Elle exerce donc seule son métier d'agricultrice dans cette période très difficile pour élever son enfant et tenir la ferme 5 ans durant. Cinq enfants vont suivre. Marie et Alexandre sont à l'origine d'une belle famille de 6 enfants, 7 petits-enfants et 9 arrière-petits-enfants.

Le quotidien de la ferme commence par la traite des vaches aux aurores, puis elle s'occupe des enfants et des tâches ménagères jusqu'au soir sans tous les équipements modernes que l'on connaît aujourd'hui et surtout sans jamais se plaindre.

Marie n'a connu les vacances qu'à 59 ans à l'âge de la retraite au village de La Chapelle où elle a vécu jusqu'en 2015. Des problèmes de santé l'ont obligée à intégrer le Domaine des 3 Chênes, une maison de retraite à Pouancé. Très estimée du personnel avec qui elle aime discuter, elle entretient des relations avec ses amies qu'elle apprécie beaucoup. Elle goûte le calme de sa chambre où elle peut lire Ouest-France son journal favori. L'esprit toujours aiguë, elle s'intéresse de près aux actualités et regarde le journal télévisé tous les soirs. Mais attention, il ne faut pas la déranger quand elle regarde son feuilleton préféré « Plus Belle La Vie ».

Le 10 juin 2020, une partie de ses enfants, en accord avec le personnel soignant de l'EHPAD, a tenu à lui souhaiter un bel anniversaire mais en petit comité et dans des circonstances particulières conformes aux mesures sanitaires. Ce moment très émouvant lui a été d'un grand réconfort dans ces moments d'isolement. Ses enfants d'habitude très présents n'ont pu lui rendre visite pendant le premier confinement et ce fut très pénible pour Marie. À l'heure du second confinement, ses enfants pourront lui rendre visite c'est avec soulagement qu'elle a appris la bonne nouvelle.

La municipalité a tenu à marquer l'évènement en offrant une composition florale.



→ **Madeleine LEBRETON**

Madeleine Devay est née le 15 août 1920 à La Brosse en Sion-les-Mines. Pendant la guerre elle et sa sœur ont parfois ravitaillé et caché des maquisards de La Brosse. Elle restera profondément marquée par la fusillade de juillet 1944 qui eut lieu près de leur habitation et où plusieurs résistants avaient perdu la vie.

Elle quitte son village en 1946, année où elle épouse Henri Lebreton, agriculteur à la Herblais à Rougé. Ils y mènent une vie laborieuse dans une petite exploitation où Madeleine travaille dur. Cette ferme était plus proche de Saint Aubin que de Rougé et la famille Lebreton est devenue Aubinoise de cœur.

De leur union naissent 2 enfants Marie-Anne et Yvonnick. La grande fierté de Madeleine est de leur avoir donné la possibilité de faire des études. Le travail à la ferme était difficile mais Madeleine a toujours aimé s'occuper de ses animaux. Elle a d'ailleurs gardé sa basse-cour et élevé ses volailles jusqu'à l'âge de 85 ans.

En 2004, les époux quittent leur village de la Herblais pour s'installer dans une maison confortable à St-Aubin où pendant une dizaine d'années, ils vivront une paisible retraite. Après le décès d'Henri en 2015, à l'âge de 101 ans, Madeleine rejoint l'EHPAD de Moisdon-la-Rivière ; elle a 95 ans.

Ses 100 ans ont été fêtés en août dernier mais en cercle restreint à cause du Coronavirus. A ce jour Madeleine jouit toujours d'une relative bonne santé dans son EHPAD.

En raison de la crise sanitaire, les compositions florales offertes habituellement aux nouveaux centenaires par la municipalité leur ont été remises par l'intermédiaire de leurs enfants.

Vie Locale

Alerte sur la parution des comptes-rendus du Conseil municipal et autres informations municipales importantes



Les comptes-rendus des réunions de Conseil municipal sont affichés systématiquement sur le panneau d'affichage extérieur de la Mairie. De plus, ils sont régulièrement mis en ligne sur le site Internet de la commune. Cependant, les administrés n'ont pas systématiquement le réflexe de s'y rendre pour les consulter.

La commission information a proposé que les personnes qui le souhaitent soient alertées au fur et à mesure de la parution de ces comptes-rendus par un simple mail comportant le lien permettant d'y accéder.

Pour ce faire, les Aubinois.e.s intéressé.e.s pour figurer sur la liste des destinataires de ce lien sont invité.e.s à se faire connaître en communiquant à l'adresse mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr leurs coordonnées (NOM – Prénom – Adresse postale – adresse mail) et en indiquant en objet : **« Alerte sur la parution des comptes-rendus du Conseil municipal ».**

Cette procédure pourrait également être retenue pour d'autres informations municipales importantes (enquêtes publiques notamment).

Arrachage de haies

L'exploitant de parcelles agricoles à la Grande Souchais a, au cours des derniers mois, arraché sans aucune autorisation plusieurs centaines de mètres de haies bocagères.



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Ille et Vilaine, département siège de l'exploitation, a enjoint cet agriculteur à replanter un linéaire de haies identique à celui détruit, et ce dès cet hiver.

Bibliothèque intercommunale



La bibliothèque de Saint-Aubin-des-Châteaux vous accueille sur 45 m². Quels que soient votre âge et vos attentes, vous trouverez à votre disposition des espaces pour lire, travailler ou encore vous connecter à internet.

2 500 documents sont mis gratuitement à votre disposition à travers les différents fonds de livres, revues ainsi que des DVD.



Une navette entre les 25 autres bibliothèques et médiathèques intercommunales permet en outre d'acheminer les collections que vous souhaitez réserver situées dans les autres communes, et qui viennent ainsi renforcer les collections disponibles (livres, CD, DVD, revues...).

Les bénévoles espèrent vous voir nombreux aux permanences qui ont lieu le mercredi et le vendredi de 15h30 à 17h ainsi que le dimanche de 10h30 à 12h. Ils vous souhaitent une bonne année 2021.



Bruits de voisinage

Certains administrés se plaignent de temps à autre de bruits de voisinage constatés le dimanche ou aux heures des repas, causés le plus souvent par des engins à moteur ou électriques..

En cas d'augmentation de la fréquence de ces signalements, un arrêté municipal pourrait être pris, fixant des jours et créneaux horaires durant lesquels l'utilisation de certains matériels thermiques pourrait être interdite.

En tout état de cause, un peu de bons sens et de tolérance devraient être de mise.



Déjections de chiens dans le bourg



Régulièrement, des observations sont faites à juste titre en mairie au sujet de l'état des trottoirs sur lesquels des déjections animales sont fréquemment trouvées. Cela concerne également les espaces verts, parcs et autres espaces publics.

Il est demandé aux propriétaires de ces animaux -des chiens principalement- de bien avoir à l'esprit que leur droit de détenir des animaux s'arrête à la gêne qu'ils peuvent occasionner aux tiers. Cela s'appelle du civisme ! Ces déjections sont réellement insupportables pour les piétons.

Le Docteur GODDE va cesser ses fonctions en 2021

Le 19 octobre dernier, en ouverture de la séance du Conseil municipal, le Docteur Pascal GODDE, médecin généraliste installé à Saint-Aubin-des-Châteaux depuis plusieurs décennies, est intervenu pour informer les élus de son départ en retraite prévu entre mars et juillet 2021.

Le Docteur GODDE a fait part de ses difficultés à trouver un successeur.

Cette annonce a bien évidemment suscité de nombreuses questions posées au Docteur GODDE:

Qu'est-ce qui peut faire la différence pour attirer un médecin ?

Le nombre de médecins présents sur le territoire, la proximité d'un pôle urbain, le cadre de vie, la présence d'une pharmacie comptent.

Le recours à la télé médecine ?

Cela peut être une aide mais elle n'est pas suffisante. De plus, elle est très chronophage.

Le temps de travail ?

La moyenne est de 10/12h par jour soit environ 60 à 70h/semaine. A Saint-Aubin-des-Châteaux, 2 médecins seraient nécessaires pour faire face à la charge travail.

Le salariat de médecins ?

Certaines collectivités y ont recours ; encore faut-il trouver des candidats.

Les pistes pour trouver un successeur ?

Le conseil de l'ordre, les internats des hôpitaux, les réseaux sociaux

A été évoquée également la mutualisation entre communes dans la mesure où plusieurs communes sont dans cette situation et le risque de polariser les professionnels de santé sur Châteaubriant.

Le docteur GODDE a proposé d'accompagner la commune dans la recherche d'un médecin.

M. Le Maire a remercié le docteur GODDE pour son intervention.

Ce dossier a de nouveau été évoqué lors de la séance du Conseil municipal de novembre 2020 Il a été jugé nécessaire de rencontrer des élus de communes voisines se trouvant dans la même situation, et en y associant bien évidemment les professionnels médicaux. Un groupe de travail spécifique sera mis en place prochainement.



Passage de témoin au secrétariat de la Mairie



➤ Michel PASSELANDE : une retraite bien méritée

Une page se tourne à Saint-Aubin-des-Châteaux : Michel PASSELANDE, secrétaire général depuis le 8 décembre 1981, attaché territorial depuis le 1er juillet 2012, est parti en retraite le 31 décembre 2020.

Michel a travaillé durant 39 ans au service de la commune avec 3 maires successifs : Charles de CAMBOURG, Michel RÉTIF et Daniel RABU qui l'ont marqué, chacun à sa façon.

Le secrétaire de mairie est le principal collaborateur du maire. Ses fonctions sont multiples. Elles vont de la gestion du personnel à la comptabilité, l'urbanisme, les élections, la préparation du budget communal, la rédaction des arrêtés, des actes d'état-civil en passant par l'établissement des dossiers de marchés et demandes de subventions pour les réalisations qui ont été mises en place : rénovation de la mairie, construction puis extension de l'Espace Castella, la salle des sports, l'embellissement du bourg, les travaux à l'église, la nouvelle école Jean-Pierre Timbaud, ..., sans oublier toutes les demandes diverses et variées des administrés dont l'intérêt passait avant tout.

Nous avons tous été témoins de son attachement à remplir ses missions de la meilleure façon qui soit. Nous avons tous apprécié sa grande discrétion, ses compétences, jamais absent et toujours disponible quand il le fallait, son sens du service public.

Michel n'a pas la sortie qu'il mérite. La COVID 19 l'en prive, mais nous tenons à le remercier pour sa collaboration et à lui souhaiter une longue et très belle retraite après toutes ces années d'activités.

Dès que les mesures sanitaires nous le permettront, une petite cérémonie de remerciements sera organisée avec ses collègues, élus et famille.

Nous savons que le temps libre qui s'offre à lui sera occupé à bon escient par de multiples projets épicuriens ainsi qu'un désir de grande disponibilité auprès de ses enfants et petits enfants.



➤ Laurence GAUTIER lui succède

Laurence Gautier, est arrivée à Saint-Aubin-des-Châteaux le 1er octobre 2020 pour exercer les fonctions de secrétaire générale de la commune.

Son parcours professionnel commence en 2000 comme secrétaire générale à Plouguernével, une petite commune du Centre-Bretagne près de Carhaix-Plouguer. Elle y est **restée douze ans avant de rejoindre la commune de La Chevallerais, en Loire-Atlantique. Il s'agit donc là de sont 3ème poste dans des communes rurales.**

Pourquoi avoir choisi Saint-Aubin-des-Châteaux : **« Je voulais changer de territoire et découvrir une autre commune, mais toujours à taille humaine. L'occasion s'est présentée à Saint-Aubin-des-Châteaux et j'ai postulé. »**

Son rôle sera de coordonner les différents services, de gérer les dossiers d'investissement, de préparer et d'assister aux conseils municipaux. **« Toutes ces tâches me permettront de mieux connaître la vie de la commune. En effet, je veux répondre aux besoins de la population. Mon travail est d'assurer et de faire évoluer les services, en particulier le service à l'enfance. »**

Laurence Gautier a une idée très précise du service public. Les qualités essentielles pour exercer sa fonction sont de **« rester à l'écoute des usagers, continuer à générer le lien entre les agents, les élus et la population, mais aussi m'intéresser à de nombreux domaines différents. Il faut savoir se débrouiller quelquefois. Mon intérêt pour ce métier est marqué par la polyvalence et la diversité des tâches. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne s'ennuie jamais... »**

Laurence Gautier explique avoir **eu la chance de bénéficier de l'expérience de Michel PASSELANDE qui s'est montré très disponible durant ce passage de relais pendant tout le mois d'octobre.**

Le parc éolien mis en service

Chiffres clés

Situé sur la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux

11 MW de puissance totale installée.

5 éoliennes (modèle V100).

2,2 MW de puissance unitaire.

145 mètres de hauteur en bout de pales.

95 mètres de hauteur de mât.

24 200 MWh de production annuelle, soit la consommation électrique annuelle d'environ **10 600 personnes** (chauffage inclus, source RTE 2018).

Mise en service en **juin 2020**.

14 millions d'euros d'investissement.

Historique

Un projet piloté dans sa totalité par ENGIE Green

Été 2012	1 ^{ers} contacts avec la mairie
2013	Réalisation des études
2014	Dépôt de la demande de permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter
Dec. 2014	Enquête Publique
Juin 2016	Obtention du permis de construire
Février 2017	Obtention de l'autorisation d'exploiter
Mars 2018	Début du chantier de construction
Juillet 2019	Mise en exploitation du parc éolien
Juin 2020	

8 années après le lancement du projet, le parc éolien de Saint-Aubin-des-Châteaux a été mis en service en juin 2020. Il produira de l'électricité verte sur une période de 25 ans environ.

Ce parc a fait l'objet d'une démarche de concertation continue pour garantir son intégration au sein des activités du territoire.

Des mesures environnementales ont été mise en place ou le seront pendant la phase d'exploitation :

- Suivi acoustique du parc après mise en exploitation
- Suivi des oiseaux et chauves-souris durant 3 ans après la mise en exploitation du parc,
- Restauration d'une zone humide, création d'une mare, plantation d'une haie,
- Entretien des chemins d'accès aux éoliennes, des plateformes et des abords du site pendant toute la durée d'exploitation du parc.

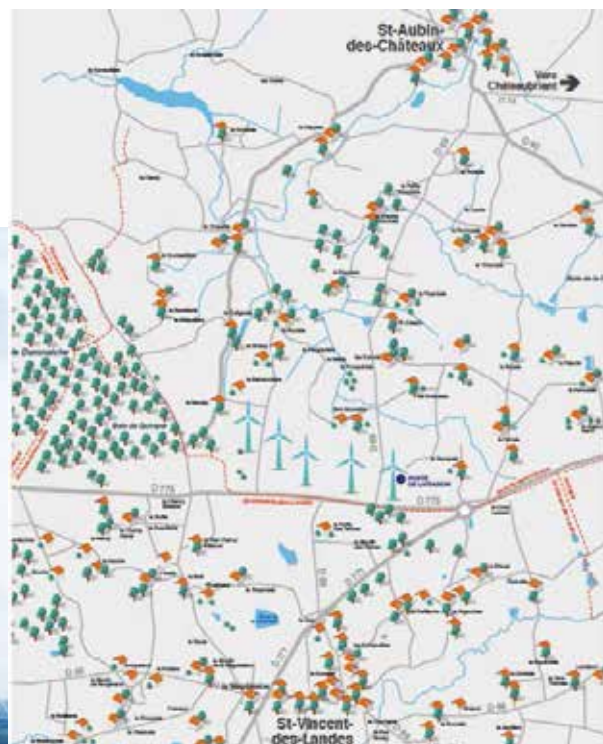
➡ Evènements 2021 :

Une campagne de financement participatif sera mise en place au premier trimestre 2021. Elle permettra à ceux qui le souhaitent d'investir dans le parc éolien.

L'inauguration du parc éolien, reportée à cause des conditions sanitaires devrait avoir lieu au deuxième trimestre.

Le parc est exploité par l'agence de Lorient.

Contact du responsable exploitation : Vincent.cueff@engie.com



Infos diverses

ADMR



ADMR, des services à domicile pour tous depuis 70 ans !

L'ADMR Nordcastelbriantais présidée par Mme Chatellier compte 4 bénévoles qui œuvrent chaque jour à la bonne organisation des interventions au domicile de chacun des bénéficiaires.

Notre organisation :

Le client choisit les services dont il a besoin. Les bénévoles et partenaires administratifs l'aident à monter un dossier de financement lorsque cela est possible. Puis, la Maison des services assure la planification des prestations. L'aide à domicile ou l'auxiliaire de vie accomplit ensuite au domicile le travail convenu et noue une relation privilégiée avec la personne aidée.

Nos prestations :

- Aide humaine essentiellement c'est-à-dire l'aide au lever, à la toilette et à l'habillage puis l'équivalent le soir auprès de tous les publics dépendants.
- L'aide aux courses, à l'entretien du logement et du linge.
- L'aide à l'accompagnement des personnes pour soulager leurs aidants. La garde d'enfants est également réalisée.

Par son organisation et ses valeurs, l'action de l'ADMR, favorise la création du lien social, **crée des emplois, offre un service de qualité** à tous les publics, fragilisés ou non et surtout, **maintient les personnes dépendantes dans leur milieu familial.**

En 2019, l'ADMR Nord Castelbriantais a réalisé

- 16 904 heures d'interventions auprès de 163 personnes aidées grâce à 17 salariées.

Chiffres de 2019			
COMMUNES DESSERVIES	NBR DE SALARIÉE DE LA COMMUNE	NBRE D'HEURES EFFECTUÉES/AN	NBRE DE PERSONNES AIDÉES
CHATEAUBRIANT	5	6 721	62
ERBRAY	1	216	5
FERCE	1	336	5
LOUISFERT	0	122	3
MOISDON LA RIVIERE	1	836	14
NOYAL SUR BRUTZ	0	0	0
ROUGE	2	2 316	16
RUFFIGNE	1	2 366	14
SOUDAN	1	753	10
SOULVACHE	1	734	7
ST AUBIN DES CHATEAUX	3	2 119	23
VILLEPOT	0	385	4
	16	16 904	163
	+ 1 salariée hors secteur		

ASSOCIATION ADMR DE NORT CASTELBRIANTAIS

Mairie 44660 Ruffigné

Siret : 315 292 821 00016 Code APE : 8810A

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Maison des Services du Pays de la Mée | 14 rue de la Garlais | 44590 Derval

Tél. : 02 40 07 81 67 | Mail : paysdelamee@fed44.admr.org

www.admr44.org



L'accueil familial thérapeutique adulte recrute dans le 44

Le Centre Hospitalier Spécialisé de Blain souhaite recruter des familles d'accueil thérapeutique afin d'étoffer son offre de soins et sollicite votre aide.

Le travail d'une famille d'accueil consiste à accueillir à son domicile un patient adulte stabilisé sur le plan psychiatrique, 7 jours/7 et 24 h/24. Les patients placés en famille d'accueil sont suffisamment stabilisés pour ne plus relever d'une hospitalisation en psychiatrie mais nécessitent un cadre contenant et sécurisant, un accompagnement au quotidien.

Le service d'Accueil Familial Thérapeutique Adultes travaille actuellement avec le concours de 91 familles d'accueil recrutées principalement sur le département de Loire-Atlantique.

Les familles d'accueil sont employées par le C.H.S. de Blain sous contrat de droit public, avec une rémunération, des formations continues et des droits à congés. Elles bénéficient d'un soutien très rapproché par une équipe pluridisciplinaire (médecin psychiatre, psychologue, infirmier...). Les patients sont suivis par les dispositifs habituels de psychiatrie (consultations, hôpitaux de jours, etc.).

L'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTE RECRUTE DANS LE 44

DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL THERAPEUTIQUE

REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

METIER A DOMICILE

- Accueillir et accompagner une personne au quotidien selon différentes modalités.
- Contribuer à une démarche de soins coordonnée avec l'équipe médico-soignante, **joignable 24h/24**
- Participer à des formations professionnelles.

ETHIQUE ET COMPETENCES

- Etre à l'écoute, disponible
- Contribuer à l'épanouissement de la personne
- S'inscrire dans un **travail d'équipe**

ACCUEIL D'ADULTES

Le métier de famille d'accueil est très épanouissant. Il permet de s'ouvrir aux autres.
Marie, accueillante familiale

CONTACTS

N'hésitez pas à vous informer :

- Pôle Accueil thérapeutique pour adultes (A-TA) Forum d'Orvault - 36, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT
- Adjoint des cadres : 02 40 48 89 13
- Assistante sociale : 02 40 48 89 17
- atf.nantes@ch-blain.fr

EN SAVOIR PLUS

Plaquette et fiche de poste sur le site internet du CHS de Blain, rubrique "Offres d'emploi non-médicales" : www.ch-blain.fr

Scannez et découvrez !

Centre Hospitalier Spécialisé de Blain
BP 59 - 44130 Blain - ☎ 02 40 51 51 51 - www.ch-blain.fr

Infos diverses

Peut-on tout jeter dans le « tout-à-l'égout » ?

Un système d'assainissement des eaux est constitué d'un réseau de collecte, d'ouvrages spéciaux mécaniques (types pompes) et d'ouvrages de traitement des eaux souvent biologiques. Il est dit « séparatif » lorsque les eaux pluviales sont évacuées séparément et rejetées souvent directement dans les rivières. Enfin, l'entretien de ce système nécessite de fréquentes interventions humaines. C'est pourquoi, on ne peut pas jeter n'importe quoi dans le système d'assainissement : les lingettes, biodégradables mais non solubles, bouchent les canalisations et dégradent les pompes ; les produits toxiques sont dangereux pour les exploitants, ne sont pas toujours traités et dégradent l'efficacité des stations d'épuration. Enfin, tout ce qui entre dans les caniveaux sur le réseau pluvial rejoint directement les rivières. Tous ces déchets n'ont rien à faire dans le « tout-à-l'égout » et ce terme est à bannir !

➔ D'une façon générale, peut-on tout mettre dans un système d'assainissement ?



L'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable. Elle laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. La réalité est très différente.

Les produits toxiques (diluants, pesticides, résidus de peinture, etc.) non seulement ne sont pas épurés par la station d'épuration, mais ils sont également susceptibles d'intoxiquer les communautés d'algues et de bactéries qui la font fonctionner et donc de réduire son efficacité. Ils sont également extrêmement

dangereux pour le personnel d'exploitation qui travaille dans les réseaux et peuvent être à l'origine d'accidents graves. Enfin, ils polluent les milieux aquatiques.

Les mégots de cigarettes, papiers gras, ou résidus divers introduits dans les bouches d'égout s'accumulent au fond des conduites qu'ils bouchent petit à petit, provoquant des odeurs désagréables et risquant de faire déborder les réseaux en cas de pluie. Lorsqu'ils sont lessivés par un orage, ils sont rejetés, souvent sans aucun traitement et viennent polluer les milieux aquatiques.



Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques, rapportés dans une déchetterie ou une filière spécialisée (par exemples pour les médicaments) dans le cas contraire.

Ceci est vrai aussi bien pour les macro-polluants (ceux qui sont visibles) que pour les micropolluants, souvent plus dangereux encore pour la santé et pour l'environnement.

➔ Pourquoi ne faut-il pas jeter de lingettes dans la cuvette des WC ?

Les lingettes comme les autres objets susceptibles de constituer des fils qui ne sont pas très rapidement solubles ou biodégradables (sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons tiges, morceaux de tissus, etc.), posent de multiples problèmes : obstruction des réseaux de petit et moyen diamètre, y compris dans les immeubles ; mise en panne des pompes et des organes mobiles. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements...), d'environnement et même de santé publique (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).



➔ Que faut-il faire des lingettes utilisées ?

La place des lingettes usagées (comme celle des cotons tiges ou des autres objets utilisés pour l'hygiène quotidienne) est dans la poubelle et non dans la cuvette des WC. On peut d'ailleurs se poser la question plus générale de l'intérêt de cette innovation au vu de la quantité de déchets qu'elle génère.

➔ Pourquoi ne faut-il pas jeter de déchets dans la rue ou dans les bouches d'égout ?

Un autre comportement courant consiste à considérer les bouches d'égout ou les avaloirs comme des poubelles et d'y introduire les déchets dont on souhaite se débarrasser.

Ce comportement part souvent d'un bon sentiment : il paraît en effet plus propre de jeter les déchets dans la bouche d'égout que dans la rue. En termes de propreté publique ce raisonnement a un sens. En termes d'environnement, c'est totalement inefficace, voire contre-productif ! En effet, s'il ne pleut pas rapidement et si les procédés de nettoyage de la rue sont bien conçus, le déchet jeté au milieu de la chaussée a des chances d'être aspiré ou balayé, puis traité dans une filière adaptée. Celui mis dans la bouche d'égout n'aura pas cette chance et sera soit entraîné jusqu'à la station d'épuration, soit rejeté directement à la rivière.

Ceci ne signifie pas qu'il soit préférable de jeter ces déchets dans la rue que dans la bouche d'égout, mais que les deux solutions sont mauvaises.



École Jean-Pierre Timbaud

➡ Une rentrée masquée...

132 élèves sont scolarisés dans l'école, répartis sur 10 classes.
Pour la rentrée, dans le cadre du dispositif 100% de réussite, l'école a ouvert une classe. De fait, 23 CP sont accueillis dans une classe et un atelier avec deux enseignantes, il en est de même pour les 17 CE1. C'est une chance pour ces élèves qui peuvent travailler davantage en petits groupes.

Voici la répartition des classes pour cette année scolaire :

- 17 TPS/PS/MS : Mme Laplanche, aidée de Mme Batard
- 17 TPS/PS/MS Mme Burgevin aidée de Mme Robin
- 13 GS: Mme Morineau-Jolivet aidée de Mme Chauvin
- 23 CP répartis en deux classes : Mme Garnier et Mme Pulet
- 17 CE1 répartis en deux classes : Mme Poussin, Mme Cabat-Raitière et Mme Chauveau
- 14 CE2: Mme Pipard
- 16 CM1 : Mme Vidaillac
- 15 CM2 : Mme Breton

Mme Chauveau assure la décharge de Mme Cabat-Raitière le lundi et le mardi.



➡ Les projets mis en place au cours de cette année

En lien avec un des 4 axes du projet d'école intitulé « renforcer l'éducation artistique et culturelle des élèves », l'équipe enseignante a inscrit l'ensemble des classes à un projet musique autour du cirque qui poursuit le projet entamé l'an passé. Les classes de CM1 et CM2 participeront en outre au spectacle festi'môme. Les deux classes iront chanter avec d'autres classes du secteur au théâtre de Verre au moins de janvier.
Les deux classes de CE1 bénéficieront d'un projet en art plastique proposé par la communauté de communes. Les élèves et leurs enseignantes travailleront avec une artiste nantaise, Irma Kalt. Rencontre avec l'artiste, création artistique, production écrite et visite d'une exposition sont au programme de ce projet qui a séduit les enfants dès la première séance.

➡ D'autres projets ou actions ont été ou seront menés au sein de l'école :

- visionnage d'un film d'animation au cinéma pour les classes de maternelle au mois d'octobre
 - cycle natation pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2
- Certains projets sont en attente et dépendront de la situation sanitaire :
- spectacles au théâtre de Verre de Châteaubriant pour toutes les classes
 - visionnage de films d'animation au cinéma de Châteaubriant
 - projection de courts métrages dans le cadre du festival du court métrage
 - projet autour de l'eau (intervention Bassin de la Chère)

➡ Vous souhaitez un renseignement, effectuer une inscription ?

Contactez la directrice de l'école par mail : ce.0440816y@ac-nantes.fr
ou par téléphone au 02.40.28.46.65



Œuvre d'Irma Kalt

École Sainte Laura Montoya

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'école Sainte Laura Montoya aura vu son effectif augmenter.

Nous accueillons 59 élèves cette année, répartis ainsi:

- 15 élèves de CM1-CM2 avec Alexandra Trouillaud
- 20 élèves de CP-CE1-CE2 avec Tifenn Le Bihan
- 24 élèves de TPS-PS-MS-GS avec Françoise Barrière-Meaudre, également chef d'établissement, et Marie-Lise Gauthier, nouvelle ASEM

Cette année, dans le cadre de la réécriture de notre projet pédagogique d'établissement, nous prolongeons notre projet pédagogique triennal : le monde d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Nous avons lancé notre projet lors d'une journée « jeux en bois d'hier et d'aujourd'hui » qui eut lieu le vendredi 4 septembre dans la cour de l'école. Et, très récemment, une cloche est arrivée dans la cour pour sonner les début et fin de classe.

Nous continuerons tout au long de l'année notre périple à travers les siècles. Malgré la crise sanitaire que nous connaissons et qui nous a obligé à revoir notre organisation, nous espérons pouvoir effectuer des sorties d'école à la découverte de l'Histoire de notre territoire, afin de connaître nos racines, nos origines... Nous accueillerons également un intervenant dans le cadre de ce projet (journées Moyen Age et calligraphie), des témoignages...

Dans le cadre de ce projet pédagogique, nous travaillons également à la création d'un spectacle avec notre intervenant du conservatoire. Celui-ci sera présenté aux parents lors de la kermesse.

Notre année sera ponctuée de plusieurs événements, manifestations : marché de Noël à partir de début décembre (dans le respect des règles sanitaires qui nous seront imposées), festival du livre, journée solidarité, jeu de piste dans Saint Aubin des Châteaux, kermesse...

Nous proposons également cette année une initiation de six séances au rugby pour tous les élèves du CP au CM2.

Nous continuons l'enseignement de l'anglais chaque semaine dans chaque classe par une maman d'élève anglophone.

Une belle année riche de découvertes, d'apprentissages et de réussites s'offre à nous !!!!

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année :

Contactez Mme Françoise Barrière-Meaudre : Tél : 02.40.28.44.60

Mail école : ecole.saintaubin@wanadoo.fr

Site internet : <http://ecole.staubin.free.fr>

page Facebook : Laura Montoya

Jeux en bois d'hier et d'aujourd'hui



Associations

APEL de l'école Sainte Laura Montoya

Comme chaque année, nous tentons d'organiser des événements afin de créer du lien entre les enfants, les familles, et le personnel éducatif. L'argent recueilli à l'occasion de ces moments de convivialité et d'échanges sert à financer des projets pédagogiques.

Cette année, les principales manifestations organisées par l'APEL seront, en fonction de l'actualité sanitaire :

- la vente de brioches au printemps

- la kermesse de l'école en juin

- La soirée couscous à l'Espace Castella en octobre

- La vente de saucissons courant novembre

- L'arbre de Noël

Arbre de Noël décembre 2019



Kermesse de juin 2019

Associations

UNC AFN (Union nationale des combattants d'Afrique du Nord)

L'association recherche des adhérents : au cours de sa dernière assemblée générale, la présidente Clotilde Pehuet a lancé un appel à tous les hommes qui ont effectué leur service militaire en ces termes : « **Pour que notre association puisse perdurer et continuer à transmettre aux jeunes générations le souvenir de ceux qui sont morts pour la France, il serait souhaitable que les hommes qui ont accompli leur service militaire viennent nous rejoindre. Ils seront les bienvenus.** »

Cette année, pour l'association, c'est une vie au ralenti en raison des contraintes sanitaires : toutes les cérémonies, les repas amicaux de l'association prévus pour les 8 mai et 11 novembre ont été annulés

Par ailleurs, pour la 1^{ère} fois cette année, les femmes des adhérents étaient invitées à l'assemblée générale pour déguster une galette des rois ensemble

L'association compte une vingtaine d'adhérents, un nombre en constante diminution avec les 2 derniers décès : Aubin Navinel et Joseph Navinel



Les participants à la dernière assemblée générale de l'association

Composition du bureau : présidente, Clotilde Pehuet ; vice-président, François Boucherie ; secrétaire, Jean Boucher ; secrétaire adjoint, Marcel Bautrais ; trésorier, Henri Deniel ; trésorier adjoint, Louis Bezard ; porte-drapeaux, Jean-Louis Friot et Henri Deniel.

Association des Saint-Aubin de France



Les membres de l'association vous souhaitent une excellente année 2021.

Les traditionnels repas champêtre et concours de pétanque auront lieu le dimanche 25 juillet 2021 au Bas du Tertre.

Cette année, au vu de l'actualité «Covid 19», nous n'avons pas encore d'information pour le rassemblement des Saint Aubin d'Europe. Une fois les informations reçues, nous vous les communiquerons par la presse.

Les ateliers de Servane

➔ ARTS, LOISIRS CRÉATIFS ET ANIMATIONS ÉVÉNEMENTIELLES Intergénérationnel et interculturel

Les Ateliers de Servane, c'est une association artistique qui a été créée en janvier 2017 sur la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux.

Cette association a pour but de mobiliser des personnes de tout horizon et tout âge autour de la pratique des arts, activités créatives et manuelles, mais aussi animations et décorations d'événementiels.

Cette année, l'association compte 19 adhérents de tous âges (adultes, adolescents et enfants).

Quasiment tous les dimanches après-midi est proposé un rassemblement de personnes sous forme d'ateliers, encadrés principalement par Servane, artiste auteur durant plus de 10 ans et animés par des échanges de savoirs, d'idées et de techniques où chacun a la place de s'exprimer et de partager, mais aussi de créer à sa guise et selon son inspiration.

L'association propose depuis ses débuts un grand jeu Halloween ouvert à tous et est constamment en recherche de bénévoles pour la préparation de cet événement mais aussi pour endosser les rôles de maîtres de jeux.

L'adhésion à l'association est de 30 €/personne, soit 10 €/trimestre, donnant accès gratuitement aux ateliers ; certains nécessitent cependant une participation aux frais ; cela reste très rare.



CONTACT
ASSOCIATION :

Mail :
lesateliersdeservane
ail:com
Par facebook ou
instagramm

Amicale laïque Aubinoise

Quelques lignes pour notre bulletin municipal, pour une année spéciale, dans un contexte spécial et inédit pour nous tous. Une année où tout n'est que remise en question, où le temps s'arrête parfois, avec un horizon limité à quelques kilomètres, à quelques jours...

Nous qui aimons tous nous rencontrer, nous parler, passer du temps tous ensemble, cette année 2020 touchée par la crise du Covid nous aura marqués dans notre vie quotidienne.

Les 2 confinements, les restrictions de circulation et la distanciation sociale nous ont empêchés de voir notre famille et nos amis durant de longs mois. Toutes ces personnes qui nous sont chères. Ces obligations et ces contraintes ont pesé lourd dans notre vie de tous les jours. Les entreprises, artisans, petits commerces qui font la vie sociale et économique de nos communes, ont été durement touchés par les conséquences de cette crise sanitaire inédite et beaucoup auront du mal à s'en sortir si nous ne les soutenons pas.

Les associations, ont elles aussi été perturbées dans l'organisation de leurs manifestations annuelles. L'Amicale n'a donc pas pu organiser la fête de l'école au mois de juin, ses traditionnelles moules-frites en septembre et sa tournée des galettes en octobre. Au-delà de l'aspect financier, ce sont les rencontres et le lien social que créent ces manifestations qui nous manquent après tous ces mois. Nombre d'entre nous cochent volontiers au début de l'année sur leur calendrier, les dates des différentes manifestations organisées à St Aubin par tout notre tissu associatif afin d'être sûr de ne pas rater ces rendez-vous. On espère tous que 2021 sera différente et que cette crise ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

L'Amicale, en plus du soutien financier qu'elle apporte à l'école Jean-Pierre Timbaud pour les sorties culturelles et sportives, a participé cette année au financement du projet cirque. Projet qui concernait toutes les classes de l'école. Tous, élèves comme enseignants, ont apprécié cette approche différente du sport à l'école mais la crise sanitaire nous a empêchés de mener ce projet à son terme.

L'assemblée générale prévue au mois de novembre n'ayant pas pu avoir lieu, le bureau est pour le moment inchangé.

- Président : Grégory Lehours
- Vice-président : Maxime Veillon
- Trésorière : Fanny Robin
- Trésorière adjointe : Murielle Planchais
- Secrétaire : Valérie Chauvin
- Secrétaire adjointe : Martine Auffrais

Dates à retenir

Fête de l'école : 13 juin

Moules-frites : 25 septembre

Tournée des galettes : 23 octobre

Marché de Noël : 10 décembre.

L'Amicale laïque Aubinoise vous remercie pour votre soutien et souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021.

Badminton Loisirs Aubinois

Si les conditions sanitaires le permettent, n'hésitez pas à venir nous rejoindre tous les lundis et mercredis entre 18h30 et 20h30 à la salle de sports.

Vous pourrez venir vous défouler, et vous dépenser dans une ambiance conviviale, détendue mais sportive !

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

L'adhésion annuelle est de 25€.

BUREAU

Président : Sébastien Rétif 06.15.99.18.47

Trésorière : Babeth Lehours 06.62.59.41.05



Les adhérents lors d'un entraînement.



Associations

Union Sportive Aubinoise

Sur le plan sportif l'équipe fanion a retrouvé la deuxième division malgré l'arrêt prématuré du championnat de la saison 2019-2020.

Pour l'actuelle saison, le club a souhaité repartir avec 3 équipes seniors afin de mieux gérer l'effectif joueurs et dirigeants. L'objectif des 3 équipes est le maintien à leurs niveaux respectifs et bien entendu le plaisir de jouer, mais la priorité va être de retrouver les terrains suite à l'arrêt dû au second confinement.

Avec le club, le GJARR (Groupement Jeunes Aubin-Ruffigné-Rougé), toujours encadré par Gladys Bourgeon (Saint-Aubin), Adeline Robert (Ruffigné) et Valérie Trahmel (Rougé), est fier d'avoir engagé 2 équipes U15 et 1 U18, ce qui est de bon augure pour les années futures.

Le club accueille toujours nos jeunes talents de demain. Cette année les entraînements sont assurés par Gwendal Chailleux.

Par ailleurs une équipe vétérans est à l'étude pour la saison prochaine. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès des dirigeants et du bureau.

En ce qui concerne les entraînements seniors, ils sont toujours assurés par David Halgand le mercredi et le vendredi soir.

A retenir :

La choucroute sera uniquement à emporter le 27 février,

Le tirage de la tombola sera repoussé aux grillades de fin de saison,

La traditionnelle galette des rois est annulée.

Le club tient à remercier la mairie pour son soutien général et également pour son investissement dans le projet des vestiaires, que les joueurs attendent avec impatience !

L'équipe senior A 2020-2021



Animation sportive départementale

L'année 2019-2020 a pris fin rapidement et brutalement en mars. La vague épidémique nous a contraint de tout arrêter : cours, stages (des vacances de printemps), journées découvertes (escalade, karting...), Mondialito et même le Raid Famille.

Cependant nous avons pu mettre en place nos stages d'été. Certes avec des conditions d'accueil différentes (à la demi-journée, effectif maxi de 9 enfants...) mais le résultat est plutôt flatteur au vu de la situation, puisque 444 enfants et ados ont participé à ce programme de vacances. Sur la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, nous avons organisé une semaine complète de VTT en août. Le bilan est très très bon car les stages ont fait le plein.

C'était avec beaucoup de motivation qu'à la rentrée de septembre 2020, je retrouvais vos enfants (et ados) sur les cours hebdomadaires du mardi. Trois cours ont ouvert cette année, et ils ont tous trouvé « preneurs ».

- Les CE de 16h30 à 17h45: 23 inscrits
- Les CM de 17h45 à 19h: 21 inscrits
- Les Ados de 19h à 20h15: 20 inscrits

C'est un bon bilan chiffré pour la commune. Les conditions d'accueil et le matériel pédagogique mis à disposition permettent de travailler dans d'excellentes conditions.

Nous espérons tous maintenant pouvoir travailler sereinement pour le reste de l'année, mais cette coupure de fin octobre met un nouveau coup d'arrêt.

L'une des devises dans le sport est «de ne rien lâcher» pour pouvoir donner son meilleur... alors ne lâchons rien !!!!

Je reste à votre disposition par mail ou téléphone pour tout renseignement complémentaire ou pour éventuellement faire des inscriptions de dernière minute.

David BRIHAT
Éducateur sportif
david.brihat@loire-atlantique.fr
06 86 45 82 40

L'association « Eveil et bricolage » continue ses activités

L'association propose à toutes les assistantes maternelles, aux parents employeurs ou parents au foyer, des rencontres les jeudis matins et vendredi matin de 9H30 à 11H30 à la salle Escapade.

L'objectif est de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants avec les diverses activités qui sont proposées :

- 1 - Coloriage, découpage, collage.
- 2 - Motricité
- 3 - Peinture
- 4 - Eveil musical
- 5 - Ludothèque

Au cours de ces ateliers, une éducatrice de jeunes enfants du Relais Assistantes Maternelles de Châteaubriant participe de manière ponctuelle tout au long de l'année.

Toutes les personnes intéressées pourront participer aux activités. Avant de vous déplacer, merci de bien vouloir vous inscrire à l'adresse mail suivante : roselynesurzur@orange.fr

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Valérie JUGUIN 02 40 28 55 73 et Roselyne SURZUR 02 40 55 31 21



Associations

L'Amitié Aubinoise

Composition du Conseil d'Administration : Président : RETIF Claude, Vice-Président : HALLET Louis, Secrétaire : MOREAU Ghislaine, Secrétaire adjoint : JOUNEL Jacques, Trésorière : RETIF Brigitte, Trésorier-adjoint : GIRAULT Robert. Membres : DEPAIGNE Serge, Michèle LEBLAIN, Andrée CHAPRON, MARSAC Roselyne, Michel RIGAUD, Brigitte TIMONIER et Jean-Yves BOUCHE.

➡ Activités de plein air

- **MARCHE** : le jeudi matin : responsables Marc et Jacqueline Pantecouteau, assistés de Jean-Yves Bouché et Serge Depaigne, le jeudi après-midi : Joël Jouan.

- Un groupe le matin pour une marche dite longue (départ 9h00 à l'été, 9h30 en période hivernale)
- Un groupe l'après-midi pour marche dite « light » (départ 14h00)
- **BOULES** : jeudi après-midi 14h00 /dès les beaux jours, MOQUET René, FAUCHEUX Marcel
- **PALETS** : jeudi après-midi 14h00/dès les beaux jours, Robert GIRAULT
- **VELO** : mardi matin/été, mardi après-midi/hiver, RIGAUD Michel, BAUTRAIS Marcel

Voici notre programmation d'activités pour l'année 2021, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur. Souhaitons que nous pourrions en réaliser quelques unes pour le plus grand plaisir de nos adhérents qui attendent de se retrouver dans de bonnes conditions.

➡ Dates importantes à retenir

THEME	DATE ET HEURE	LIEU
Rencontres mensuelles	Tous les jeudis - période hivernale - jeux	Maison des Associations ou Espace Castella
1 ^{ère} rencontre 2021 -Vœux	Jeudi 7 Janvier - 14h	Maison des Associations ou Espace Castella
Assemblée Générale et Galette des rois	Jeudi 28 Janvier - de 9h30 à 20h00	Espace Castella
Spectacles 1 ^{ère} partie - Les gars à la remorque « Les ritals » 2 ^{ème} partie - Générations Souvenirs « Nos tendres Années »	Samedi 6 Février - 20h et Dimanche 7 Février - 14h	Espace Castella
Sorties estivales : la journée	d'Avril à Octobre 1 ^{er} jeudi/mois	Hors de St Aubin
Voyage d'1 jour	Mardi 27 Mai	Doué en Anjou

➡ A l'affiche 2021 :

6 et 7 Février 2021 : devant le succès rencontré ces dernières années, un nouveau spectacle vous sera proposé.

1^{ère} partie : « Les Ritals » : Les Gars à la Remorque

2^{ème} partie : « Générations Souvenirs » Groupe de Bordeaux le spectacle proposé : Nos Tendres Années (60-70-80) (2 heures de show, 5 personnes, 100 titres)

27 mai 2021 : « Voyage d'1 jour » nous partirons vers Doué en Anjou, son Zoo et ses roses, puis visite d'une cave en Bord de Loire, cette journée devrait ravir yeux et papilles. Nul doute que 2 cars seront nécessaires tant le succès de cette journée est grand.

12 au 19 juin - séjour 2021 : Camargue et côte languedocienne à « La Grande Motte » (Hérault)

Le Conseil d'Administration soucieux de la bonne santé de ses adhérents a mis en place des règles de protection à respecter impérativement relatives aux gestes barrières.

L'Amitié Aubinoise est ouverte à tous, même les - de 60ans, pour faire connaissance, venez à notre Assemblée Générale, vous découvrirez ainsi nos activités, l'ambiance, la convivialité chère à notre association.

A bientôt.

Le Conseil d'Administration



Assemblée générale de janvier 2020



Le spectacle musical de février 2020

BULLETIN MUNICIPAL 2020-2021



SAINT-AUBIN DES CHÂTEAUX RUFFIGNÉ

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association ARCEL intervient sur le territoire de Saint-Aubin des Châteaux, Ruffigné ainsi que ses communes environnantes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Elle est gérée par une nouvelle en 2020-2021 avec 2 arrivées :

Louis BURET : Formation BPJEPS auprès de la Jeunesse / Jeanne GUICHON : Service civique. Victor PESLERBE (Coordinateur Général), Valentin PIRIO (Coordinateur Pôle Musiques Actuelles Aubin d'Son), Marie-Elina BRACHET (Coordinatrice Enfance-Jeunesse) et Servane RECLUS (Animatrice Développement durable et jardin partagé) constituent le reste de l'équipe salariée.

L'ARCEL compte également beaucoup de bénévoles qui s'impliquent dans la vie associative. De plus, des référents bénévoles ont intégré chacun des pôles.

NOUS CONTACTER



Téléphone : 02-40-28-31-68



E-mail : arcel.asso@orange.fr



Adresse : 2 place de l'Eglise, 44110 Saint-Aubin des Châteaux.



Site : arcel.asso.com

SUR LES RÉSEAUX



Facebook : Association ARCEL

Instagram :

- Aubin d'Son : tousaladouche
- ARCEL : association.arcel
- Jardin partagé et DD : jardinpartage.arcel
- Jeunesse : Jeunesse.arcel



BONNE ANNÉE 2021 !

NOS 5 PÔLES



ENFANCE



AUBIN d'SON ET
MANIFESTATIONS CULTURELLES



JEUNESSE



ANIMATION DE LA VIE LOCALE
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



ATELIERS HEBDOMADAIRES

En chiffres :

- Environ 450 adhérents, venant de 53 communes différentes, dont 26 communes de l'Intercommunalité.
- 55% des adhérents viennent Saint-Aubin et de Ruffigné

LES TEMPS FORTS 2020

- **Espace de vie sociale et Développement durable** : Participation au Défi Citoyen, à la Journée Internationale des Droits des Femmes, soirées jeux de société en famille, ateliers cuisine, conférences parentalité, ciné plein air, développement du jardin partagé, spectacle au centre de loisirs, atelier self-défense féminine, atelier de fabrication de produits d'hygiène ...
- **Pôle Musique et Manifestations Culturelles** : les 35 ans de l'ARCEL en petit comité en juillet, une dizaine de formations autour de la musique, concert live pendant le confinement, éveil musical, ...
- **Enfance** : Le centre de loisirs avait fermé lors 1er confinement. Au delà de cela, il a été complet toute l'année 2020, les mercredis et c'est une 1ère en 30 ans d'ouverture, 2 semaines en février, 5 l'été, et 2 en octobre !
- **Jeunesse** : 1 séjour ado, une dizaine de réunions avec les ados, nouveauté avec l'ouverture de 2 semaines en octobre avec un programme riche, des ados bénévoles au sein de l'association (centre de loisirs, manifestations culturelles, réunions de projet jeunesse, ...).
- **Ateliers hebdomadaires** : Grâce aux idées des habitants, de nouveaux ateliers ont été programmés comme le running et le piano ! Les ateliers hebdomadaires marchent toujours autant avec 180 adhérent(els environ !)

PENDANT LES CONFINEMENTS

Aides aux devoirs



Communication autour des
groupes de musiques + live
musicaux



Activités ludiques,
sportives et culturelles

Accompagnement autour du
jardin + marché

Vidéos-témoignages
lors du confinement



Aides aux courses
pour les personnes
âgées ou isolées

"ARCEL au balcon"
Musique tous les soirs à
19h dans la commune !



BULLETIN MUNICIPAL 2020-2021



PROJETS 2021



BONNE ANNÉE 2021 !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



LES PROJETS 2021 PAR PÔLE

- **Espace de vie sociale et Développement durable** : Participation au Défi Citoyen, à la Journée Internationale des Droits des Femmes, soirées jeux de société en famille, ateliers cuisine, conférences parentalité, ciné plein air, développement du jardin partagé, et agrandissement du terrain !
- **Pôle Musique et Manifestations Culturelles** : Encore plus de concerts et de projets musicaux. Rendez-vous pour le Festival du Menhir 2021 en juillet !
- **Enfance** : Ouverture de 2 semaines pour toutes les petits vacances et rendez-vous en juillet pour un été riche en activités !
- **Jeunesse** : 2 séjours ado, une dizaine de réunions avec les ados, nouveauté avec l'ouverture de 2 semaines en février, en avril, en octobre avec un programme riche !
- **Ateliers hebdomadaires** : Grâce aux idées des habitants, de nouveaux ateliers pourront être programmés en 2021-2022 !

TU VEUX T'IMPLIQUER ?

Si tu veux t'impliquer dans l'association, n'hésite pas à nous contacter pour donner tes envies et idées !

Tu peux :



Demander
des infos

Etre
bénévole

Devenir
réfèrent
d'une
commission

Postuler
au CA
de
l'association

Contacts : 02-40-28-31-68 / arcel.asso@orange.fr

